



Procès de la cellule terroriste d'Argenteuil Tentative d'attentat déjouée par la DGSI avant l'Euro 2016

Devant la cour d'assises spéciale, à la Cour d'appel de Paris

Le lundi 8 mars 2021, s'ouvre devant la cour d'assises spécialement composée de Paris, ***le procès de l'attentat déjoué en mars 2016***. Sept accusés seront jugés par la cour d'assises spéciale de Paris pour un projet d'attentat déjoué le 24 mars 2016, après la découverte d'une impressionnante cache d'armes et d'explosifs dans un appartement d'Argenteuil. Le procès devrait se dérouler jusqu'au 9 avril 2021.

En raison de la durée de l'audience et de l'intérêt des débats pour les victimes et le public, l'AfVT et laFENVAC proposent un compte rendu hebdomadaire exhaustif afin de connaître la teneur du procès chaque semaine.

Ce compte rendu est élaboré à partir des notes prises par l'AfVT et la FENVAC, association de victimes et d'aide aux victimes, partie civile au procès. Eu égard au débit de parole, la prise de notes ne saurait refléter l'intégralité des propos. Seul le prononcé fait foi.

◆ **L'interrogatoire de Reda Kriket :**

Durant tout le temps de son interrogatoire, Reda Kriket a continué de nier ses intentions terroristes et sa volonté de commettre un attentat sur le sol français.

Reda Kriket n'a pas dévié de la version qu'il avait donnée aux enquêteurs de la DGSJ pour expliquer la présence dans son appartement d'Argenteuil d'un important arsenal. Selon lui, les armes et les explosifs retrouvés dans l'appartement qu'il louait étaient destinées à braquer un coffre de banque ou un distributeur de billets, ou encore à braquer des braqueurs, des dealers ou des grossistes opérant dans le milieu des stupéfiants.

◆ **Une radicalisation en prison :**

De ce qui ressort des témoignages et de la condamnation de Reda Kriket dans une affaire de terrorisme en 2015, celui-ci s'est radicalisé en prison à la fin des années 2000. Il semblerait également qu'Anis Bahri se soit radicalisé en prison à la même époque.

Anis Bahri a reconnu avoir rencontré Boubaker El Hakim, membre imminent des opérations extérieures de l'Etat Islamique de 2014 à 2016, en prison à Villepinte en 2008. Il l'avait notamment cité comme garant en vue de son exfiltration vers la Syrie juste avant son arrestation. Il a toutefois réfuté à l'audience avoir entretenu des liens amicaux avec lui.

◆ **La révélation religieuse de Reda Kriket**

« C'est la meilleure chose qui me soit arrivée. C'est indescriptible, c'est comme si j'étais mort avant dans mon cœur et que je revivais, c'est comme si j'étais à côté de la plaque et que maintenant je trouvais la vérité absolue, le but de mon passage sur terre. Avant, ma vie n'avait aucun sens. »

🔍 **Pour aller plus loin**

- [L'enquête autour de Reda KRIKET et ses complices est terminée](#)
- [Le procès de Reda KRIKET et de six accusés s'ouvre ce lundi à Paris](#)
- [Attentat déjoué à l'Euro 2016 : pour la DGSJ, la cellule d'Argenteuil a été téléguidée depuis la Syrie.](#)
- [Attentat déjoué avant l'Euro 2016 : Reda KRIKET prévoyait « une tuerie de masse particulièrement sanglante et organisée ».](#)

Compte rendu de la semaine du 22 au 26 mars 2021 – Semaine n°3

Lundi 22 mars 2021 – Jour 11 :

Le Président indique que l'interrogatoire de Reda KRIKET sera fait tout le long de l'audience par thématiques.

Reda KRIKET commence à expliquer qu'il a fait du business avec des personnes qui étaient surveillées, des receleurs et des voyous. Il précise qu'il a été condamné pour financement du terrorisme parce qu'un indicateur avait dévoilé qu'il lui avait donné une somme d'argent et qu'à partir de là il était recherché et avait pris 10 ans d'emprisonnement. Reda KRIKET explique qu'il était en cavale et qu'il lui fallait beaucoup d'argent, des papiers et des logements, et qu'il devait faire le casse du siècle pour ensuite prendre sa retraite. Il explique que des personnes ont fait éclater un distributeur à l'explosif et que ça lui a donné des idées, qu'il cherchait à braquer des grossistes, des gros voyous, ça lui permettrait de prendre moins de risques. **Il confirme que le matériel retrouvé chez lui était suspect mais que ce n'était pas pour faire un attentat.** S'agissant des armes, Reda KRIKET précise qu'il cherchait à trouver un intermédiaire pour les vendre, qu'il ne souhaitait que se faire de l'argent.

○ **Les condamnations de Reda KRIKET :**

Le Président retrace ensuite le parcours de délinquance de Reda KRIKET et dresse une liste de ses différentes condamnations :

- Environ huit en France, pour des faits de vol, recel de vol, transport d'armes, rébellion, refus d'obtempérer, mise en danger de la vie d'autrui, conduite sans permis d'un véhicule et récidive, enlèvements, séquestrations et violences aggravées, transport de fausse monnaie et mise en circulation de celle-ci.
- Environ cinq en Belgique pour des faits de vol aggravé, conduite de véhicule sans permis, vol et tentative de vol.

Le Président se focalise sur la **condamnation par défaut de Reda KRIKET du 29 juillet 2015 par le Tribunal correctionnel de Bruxelles pour la participation à l'activité d'un groupe terroriste de 2013 à 2015 et recel de vol.** Il précise qu'il a été condamné à 10 ans d'emprisonnement et une amende pour l'infraction de participation à l'activité d'un groupe terroriste et à 3 mois d'emprisonnement pour ce recel.

Ce jugement avait comme principal protagoniste Khalid ZERKANI condamné à la peine de 12 ans d'emprisonnement et une amende de 5 000 euros dans le cadre de cette affaire. Khalid ZERKANI endoctrinait des jeunes pour les faire partir ensuite dans une zone de conflit dès leur majorité. Parmi les autres prévenus, il y avait Abdelhamid ABBAOUD et Chakib AKROUH. Il indique à Reda KRIKET que le tribunal a retenu à son encontre l'infraction de participation à un groupe terroriste entre le 1^{er} janvier 2012 et le 8 janvier 2015. D'après le Président, les enquêteurs ont découvert un portable chez Khalid ZERKANI où on voit un lien entre Reda KRIKET et celui-ci. Reda KRIKET aurait apporté du financement et du matériel au groupe ZERKANI d'après un prévenu dans l'affaire, Logan LEBORGNE.

La sûreté de l'État a sorti une note disant que Reda KRIKET disposait d'un véhicule *Mercedes*, mais également le même que ZERKANI. Il aurait indiqué que Reda KRIKET aurait rejoint la Syrie au dernier trimestre 2014, financé des départs en Syrie, mis à disposition un véhicule à Khalid ZERKANI, participé aux activités d'un groupe terroriste qui contribuerait à la commission de crimes ou délits dans le cadre d'un groupe terroriste. Dès le 1^{er} janvier 2012, il participait à une activité terroriste d'après Logan LEBORGNE et aurait déjà remis une somme de 12 000 euros à Khalid ZERKANI afin de financer des départs sur zone.

Le Président interroge Reda KRIKET sur sa relation avec Khalid ZERKANI, qui était l'émir de Bruxelles, une personne influente dans le milieu djihadiste, qui finançait de nombreux départs en Syrie. Reda KRIKET répond qu'il connaissait Khalid ZERKANI mais seulement pour les affaires, pour du recel de bijoux et non pour du terrorisme. Il indique qu'il fréquentait des personnes susceptibles d'aller en Syrie mais que ce n'était que pour le recel. Il précisait qu'on lui avait collé l'étiquette de terroriste. Il précise qu'à l'époque, il voyageait beaucoup avec son ex-compagne et qu'il vendait des choses pour son train de vie et non pas pour aller en Syrie. Il cite ses différents voyages. Le Président lui a demandé ensuite de parler de ses localisations de 2011 jusqu'à mars 2016 ainsi que l'Avocate générale. Reda KRIKET indique alors ses différentes localisations et qu'il était recherché, qu'il utilisait des fausses identités et que cette période de cavale a duré 5 ans.

○ Les relations avec les accusés :

Reda KRIKET explique avoir rencontré Rabah MENIKER lors de recels avant sa condamnation en Belgique du 29 juillet 2015, qu'il avait déjà hébergé chez lui quand il était « *en galère* » et qu'il avait déjà eu des communications téléphoniques avec lui. Il précise que cette relation n'était qu'une relation d'affaires, qu'il lui donnait des objets volés.

S'agissant de Miloud FEIA, Reda KRIKET précise qu'il ne le connaît pas. Quant à Anis BAHRI, il confirme qu'il s'agit d'un ami de longue date, qu'ils ont été chacun condamnés dans une affaire remontant aux années 2000.

Il considère également Soufiane BELOUAFI comme un ami.

Il explique que concernant Yasin ALAMI, il ne peut pas dire qu'il est ami avec lui, qu'il l'avait rencontré en Belgique mais que tout tournait autour de l'argent.

Pour Abderrahmane AMEUROUD, Reda KRIKET répond au Président qu'il l'a connu en prison et croisé à Bruxelles. Il explique que c'est un père qui avait une vie de famille, qu'ils parlaient d'argent car ils en avaient tous les deux besoins.

Le Président demande ensuite à Reda KRIKET quelle était sa relation avec Anis BAHRI, depuis combien de temps il le connaissait, dans quelle circonstance il l'a rencontré et si c'est le 4 septembre 2007 qu'il le rencontre. Reda KRIKET indique qu'entre lui et Anis BAHRI c'était vraiment pour l'argent, que c'est dans le cadre d'une formation pour être éducateur sportif en sortant de détention qu'il a rencontré M. BAHRI, en 2006.

Le Président lui fait remarquer que les experts ont retrouvé les ADN d'Anis BAHRI dans le lit à Argenteuil comme s'ils partageaient le même toit. Le Président lui fait part qu'il a l'impression qu'il y avait une relation de confiance entre eux. Reda KRIKET lui répond : « *au minimum* ».

Extraits :

- Assesseur : « *Pouvez-vous préciser votre relation avec Anis BAHRI. Quel était celui qui donnait des informations, des tuyaux concernant des contacts ?* »
- Reda KRIKET : « *C'est moi qui ramenait les tuyaux.* »

Après avoir été interrogé sur ses localisations par l'Avocate générale, les avocats de M. MENIKER et de M. FEIA interrogent Reda KRIKET sur sa relation avec eux. Il explique n'avoir qu'une relation commerciale avec M. MENIKER et ne pas connaître M. FEIA, que même M. BAHRI ne lui en avait jamais parlé. Le Président revient ensuite sur les déplacements de Reda KRIKET.

Extraits :

- Président : « *Déplacement en Tunisie, passeports algérien, français, on a pas mal d'indications. Vous avez voyagé au Maroc en 2009, Algérie en 2010, après votre incarcération en Thaïlande en 2012. C'était une destination touristique ?* »
- Reda KRIKET : « *Oui.* »
- Président : « *Je sais que parfois on profite de ce voyage pour apprendre le maniement des armes, l'avez-vous fait ?* »
- Reda KRIKET ne veut pas répondre à cette question.
- Président : [Inaudible] « *Est enregistré sur votre passeport, un déplacement de l'Algérie vers la Tunisie en septembre 2012, votre compagne de l'époque A.T. disait qu'une de ses amies habitait en Tunisie.* »
- Le Président : « *Le 14 septembre 2012 correspond à une date particulière, est-ce que vous savez ce que c'est ?* »

- Reda KRIKET : « Non »

Le Président explique que ce jour-là, s'était déroulée une manifestation en Tunisie, dont les personnes y participant sont des personnes impliquées dans le djihadisme, ou du moins dans des groupes radicaux. **Le Président demande à Reda KRIKET si ce déplacement lui a permis aussi de participer à ces événements ou s'il n'y a aucun lien. Reda KRIKET dit qu'il n'y a aucun lien.** Le Président précise qu'entre Tunis et la frontière algérienne, il n'y a pas beaucoup de kilomètres mais qu'en effet, les routes ne sont pas fiables. Toutefois, il indique que Reda KRIKET aurait pu faire un crochet par Tunis et participer à cet événement. Le Président lui demande également s'il a rencontré **Anis BAHRI** en Turquie en janvier 2015 car ils étaient tous les deux en Turquie au même moment. **Reda KRIKET dit qu'il n'était pas au courant qu'ils étaient en même temps en Turquie, que c'était une coïncidence.**

Après plusieurs interrogations, l'Avocate générale rappelle à Reda KRIKET qu'il **ne donnait pas de nouvelles à sa famille**, elle lui demande ce qu'il faisait en journée lorsqu'il était en Turquie. Il répond qu'il était resté en Turquie pour refaire ses dents car c'est moins cher là-bas. Il était avec A.T. avant et profitait de la plage, des restaurants et des cafés. Le vaccin du chat a également fait prolonger le séjour. Il faisait du sport et de la musculation. **L'Avocate générale lui rappelle que sa ex-compagne A.T. disait que pendant 2 semaines, elle n'arrivait pas à le rejoindre.**

Elle lui demande ensuite si en 2015 il s'est rendu en zone irako-syrienne, car des renseignements belge et français ont fait état du fait qu'il se serait rendu là-bas. **Reda KRIKET répond qu'il n'y est pas allé même si on a supposé le contraire.** L'Avocate générale indique que les enquêteurs ont **retrouvé un téléphone à Argenteuil où il y avait des numéros irakiens et syriens.** Elle lui demande de s'expliquer. Reda KRIKET répond qu'il n'a jamais eu de contact des numéros syriens/irakiens.

○ **La radicalisation de Reda KRIKET :**

Le Président interroge Reda KRIKET sur sa radicalisation.

Extraits :

- Président : « *Votre famille est unanime pour dire que vous vous êtes découvert un intérêt marqué pour la religion après une incarcération à Fresnes. Qu'est-ce que vous pouvez nous en dire ? Qu'est-ce qui s'est passé pour qu'à un moment donné vous vous soyez investi dans la religion ?* »
- Reda KRIKET : « *Que dois-je dire ?* »
- Président : « *Avez-vous eu un moment traumatique qui fait que vous vous êtes rapproché de la religion ? Est-ce qu'il y a eu une influence par votre famille ou par des tiers extérieurs ?* »
- Reda KRIKET : « *Sur ma croyance c'est la meilleure chose qui me soit arrivée. C'est indescriptible, c'est comme si j'étais mort avant dans mon cœur et on revit après, c'est comme si j'étais à côté de la plaque et maintenant je trouve la vérité absolue, le but de mon passage sur terre. Avant, ma vie n'avait aucun sens. Je comprends pourquoi on a été créé, ça donne un sens à notre vie. Dieu n'a créé les êtres humains que pour l'adorer, plusieurs formes d'adorations, à travers les lois, être juste envers Dieu, envers les êtres humains. J'ai eu une révélation [...].* »
- Président : « *[...] Quelles sont vos valeurs ? Qu'est-ce qui a changé par rapport à votre vie précédente ?* »
- Reda KRIKET : « *Ça m'a fait réfléchir entre le bien et le mal. Une lutte contre soi-même, on s'est habitué à tellement de vices dans sa vie, qu'on essaie de sortir de ça de nous et de s'améliorer dans cela.* »
- Président : « *Est-ce que vous êtes d'accord que c'est en 2009, lors de votre incarcération à Fresnes que vous êtes allés vers ce chemin ? Est-ce que des personnes vous ont amenés vers ce chemin ? Quelqu'un vous a-t-il encouragé ? Ou est-ce que cette révélation est venue toute seule ?* »
- Reda KRIKET : « *[Passage inaudible]. A chaque fois que je suis dans les problèmes, je suis en garde-à-vue, on perd notre liberté, il n'y a personne, il n'y a aucune occupation et je prends les bonnes résolutions. [...].* »
- Président : « *[...] Des témoins disaient que vous ne fumiez plus, que vous ne preniez plus de substituts.* »
- Reda KRIKET : « *Oui, j'ai diminué l'alcool et après j'ai arrêté l'alcool. Je me soumetts à la loi de Dieu. Si Dieu nous interdit l'alcool c'est pour notre bien. Être musulman ça veut dire qu'on se soumet à Dieu.* »

Le Président revient sur la vie clandestine de Reda KRIKET, de l'incohérence entre ses pratiques religieuses et les vols, sur ses propos tenus lors des attentats de *Charlie Hebdo* et lui demande s'il fait la différence entre un croyant et un non-croyant. Il fait part aussi de la mise en garde d'un petit jeune à son ex-compagne sur les projets salafistes de Reda KRIKET et sur sa radicalisation violente.

Extraits :

- Président : « Vous disiez tout à l'heure que les musulmans sont sensibles à la cause des musulmans opprimés partout dans le monde, c'était le cas pour la Syrie ? »
- Reda KRIKET : « Oui. »
- Président : « Est-ce que vous avez voulu aller en Syrie pour défendre ces musulmans opprimés ? »
- Reda KRIKET : « Je n'avais pas le courage d'aller aider le peuple syrien. Je courais après l'argent, pas pour l'argent en lui-même, mais l'argent c'est la liberté, je voulais me mettre à la retraite et à l'abri. »

Le Président indique que les enquêteurs ont retrouvé dans l'ordinateur d'A.T, son ex-compagne, une photographie où il y avait Reda KRIKET qui lisait un livre djihadiste, L'absolution d'Ayman AL-ZAWAHIRI. Suite à cela, le Président indique qu'il y avait de la **propagande djihadiste dans l'ordinateur d'A.T.** L'Avocate générale interroge ensuite Reda KRIKET sur sa radicalisation, sur ses recherches religieuses et sur sa rencontre avec Khalid ZERKANI.

Extraits :

- Avocate générale : « S'agissant de votre positionnement sur la religion, vous avez dit que l'objectif et la manière dont ça impacte votre quotidien c'est la différence entre le bien et le mal. Est-ce que cela guide votre comportement ? Car je constate qu'on voit autant de condamnations pour des faits de vols avant 2011 qu'après 2011. Vous étiez même devenu plus délinquant que vous ne l'étiez. Il n'y a pas un caractère contradictoire ? Vous n'auriez pas trouvé dans la religion une justification possible à ce mode de vie ? »
- Reda KRIKET : « Le plus dur c'est l'argent et d'arrêter une activité comme ça. On reste des humains. Le Coran dit que le butin de guerre, c'est ce qu'on gagne lors d'un combat, ce n'est pas mal, j'associais à cela mes cambriolages. Lors d'un combat, la partie qui gagne, elle ramasse tout. [Passage inaudible]. »

Me NOGUERAS, l'Avocat de Reda KRIKET l'interroge et **interroge la cour sur le fait que ce livre lu par Reda KRIKET était en vente à la Fnac et qu'on lui reproche la lecture d'un livre vendu librement.** Il indique également que lorsqu'il a rencontré Reda KRIKET lors de l'interrogatoire de première comparution, celui-ci ne portait pas la barbe et qu'au cours de ces cinq dernières années, il y a eu une évolution. **Il indique que cet investissement religieux, Reda KRIKET le doit à sa dernière incarcération en 2016.** Il ajoute que Reda KRIKET s'était déjà intéressé à la religion en 2011 lors de sa première incarcération. Finalement, il précise que cet intérêt est lié à cet enfermement et à son isolement.

○ **Sur le logement d'Argenteuil et l'infraction d'association de malfaiteurs**

Le Président interroge Reda KRIKET sur le logement d'Argenteuil, à quoi il était destiné, si un évènement particulier le poussait à partir, que ce soit dans une autre ville ou à l'étranger et sur les passages dans cet appartement. Reda KRIKET est resté très vague, sur les allées et venues de M. BAHRI et sur ses raisons de départ. Le Président l'interroge également sur les nombreux ADN retrouvés dans ce logement (féminins et masculins). Reda KRIKET n'a pas souhaité répondre à ces questions. Le Président ajoute ensuite que l'ADN de Reda KRIKET est le plus important car il se trouve sur 76 objets, mais qu'ensuite, l'ADN d'Anis BAHRI est sur 49 objets différents, ce qui veut dire qu'il a dû venir un certain nombre de fois ou une durée suffisamment longue. Le Président l'interroge également sur la provenance des armes et sur ce qu'il souhaitait faire avec.

Extraits :

- Reda KRIKET : « Moi j'étais parti pour en garder une partie et en revendre une autre partie. Pour moi ce sont des outils. A part Anis BAHRI qui est entré dans l'appartement, personne ici n'est passé dans l'appartement donc ça me fait chier qu'ils soient en prison ces gens-là. »
- Président : « [...] Ce sont des armes que vous avez achetées ou volées ? »
- Reda KRIKET : « Une partie achetée, une partie volée, c'est comme une boîte à outils les armes, ça dépend du travail qu'il y a à faire. »

Reda KRIKET indique qu'il voulait braquer un coffre-fort. Il précise que c'était une idée mais non un projet. Son objectif était de braquer des dealers et des grossistes.

Extraits :

- Président : « Quand les policiers font la découverte de votre appartement, il y a des armes et des munitions et la plupart des armes de poing ont un chargeur et des munitions. Pourquoi vous achetez aussi d'autres munitions aux Pays-Bas. »

- Reda KRIKET : [réponse inaudible]. « Des munitions normalement ça valait 10 000 euros et il les bradait à 3 000 euros. Ce sont des bricoles pour moi [...]. »
- Président : « [...] On retrouve aussi l'ADN d'Abderrahmane AMEROUD sur trois fusils d'assaut »
- Reda KRIKET : « C'est parce que j'ai pris le gant d'Abderrahmane AMEROUD, et que j'ai touché l'arme avec, c'est arrivé comme ça, je ne l'ai jamais vu dans l'appartement. »

Reda KRIKET s'agace lorsqu'on lui pose des questions sur les armes, notamment lorsque la cour souhaite connaître plus de détails sur les achats de ces armes, les transactions, les fournisseurs. Reda KRIKET précise qu'il voulait braquer, attaquer un dépôt d'argent et a visualisé plusieurs vidéos afin de fabriquer un détonateur afin de pouvoir enclencher à distance l'explosif. Il y avait trois types de produits explosifs différents : de la dynamite, de la nitroglycérine et du TATP. De la même manière, Reda KRIKET est resté vague sur le fournisseur du détonateur.

Le Président demande à Reda KRIKET s'il était obligé de passer par des tutoriels de l'État Islamique pour savoir comment fabriquer un détonateur et s'il n'avait pas de connaissances dans le milieu du banditisme qui pouvait lui expliquer. En effet, le Président précise que les enquêteurs ont retrouvé trois vidéos expliquant la fabrication d'explosifs par le biais d'étapes et de photos. Une vidéo contenait également une propagande de l'État islamique. **Reda KRIKET lui répond qu'il n'avait trouvé personne qui savait faire de détonateur.**

Le Président soulève le fait qu'il y avait beaucoup de balles correspondant aux armes de calibres différents, et lui demande ce qu'il souhaitait faire avec. Reda KRIKET lui répond qu'il voulait seulement les garder.

Extraits :

- Président : « Quand les policiers sont venus à Argenteuil, vous leur avez dit non arrêtez, c'est dangereux. Pourquoi ? »
- Reda KRIKET : « Car le détonateur était par terre, j'avais peur que le chien marche dessus et qu'il meurt. C'était dangereux pour le chien, j'avais peur qu'il le morde. »

Reda KRIKET indique que lui seul a manipulé le produit, qu'il a tout fait. **Le Président fait part à Reda KRIKET son impression qu'entre Anis BAHRI et Reda KRIKET, tout est mutualisé,** que sur des éléments un peu distincts, on retrouve soit d'avantage l'ADN de Reda KRIKET ou soit celui d'Anis BAHRI. Il précise qu'on retrouve son ADN sur des masques de protection, des masques à cartouche, contrairement à Anis BAHRI où son ADN se trouve principalement sur les armes.

- Président : « Pour le reste de ce qui se trouve à Argenteuil, les fausses identités, les faux documents, tout ça vous appartenait ou c'était à d'autres personnes ? »
- Reda KRIKET : « 99% des choses m'appartenaient. Anis BAHRI était en cavale et moi aussi, donc on avait besoin de se refaire. »

Le Président reprend ensuite la chronologie de cette location d'appartement et questionne Reda KRIKET sur le voyage d'Anis BAHRI en Turquie, d'une transaction qui a eu lieu aux Pays-Bas à Rotterdam où se trouvaient M. BAHRI, M. AMEUROUD et M. KRIKET.

Extraits :

- Reda KRIKET : « L'objectif était de braquer un des plus gros grossistes de drogue de Rotterdam, un dealer à Rotterdam. Les munitions c'était une parenthèse. Si M. AMEROUD est venu en Hollande, c'est par rapport à l'argent, un petit casse à faire. »
- Président : « [...] En Hollande, il y a eu une histoire par rapport à un braquage de trafiquant de drogues. Et on voit que durant cette période de février/mars il y a beaucoup de contacts entre vous ? Vous diriez que vous étiez en circuit fermé tous les trois ? C'est quoi votre projet à Rotterdam ? »
- Reda KRIKET : « On cherchait à se faire de l'argent. [...] »
- Président : « [...] Si on met tout bout à bout, des personnes suspectées de participation à une association de malfaiteurs, un intérêt pour la propagande djihadiste, la recherche et la possession d'armes, d'explosifs, de billes métalliques, un contexte, dans les mois qui ont précédé l'interpellation en 2016, d'attentats, à Paris, à Bruxelles. On peut donc suspecter que tout ça s'inscrit dans un projet terroriste. »
- Reda KRIKET : « Ce n'est que du recel »
- Président : « Dans l'exploitation faite des supports informatiques appartenant à d'autres individus, il y a un certain nombre d'audios et de textes qui font référence à d'autres attentats d'une grande envergure. Il est dit dans ces audios et ces textes de transmettre des explosifs ou des matériaux à des frères. Une information aurait été donnée qu'il y aurait des frères en France qui pourraient agir pour commettre un attentat. Qu'est-ce que vous en pensez ? »

- Reda KRIKET : « *Ce sont des informations obtenues par d'autres interlocuteurs disant qu'il y a des frères en France qui préparent des attentats de telle ou telle nature [passage inaudible]. Je n'ai rien à voir avec ces personnes-là.* »
- Président : « *Est-ce que vous étiez un partisan de l'État islamique à l'époque ?* »
- Reda KRIKET : « *Tout était pour l'argent, ce que je faisais c'était pour l'argent* »
- Président : « *Vous n'auriez pas souhaité partir en Syrie ?* »
- Reda KRIKET : « *Je ne pensais pas à ça.* »

Mme M. H, partie civile dans ce procès et propriétaire de l'appartement dans lequel ont été retrouvées les armes, intervient ensuite en expliquant que Reda KRIKET ne lui a pas dit qu'il quitterait le logement en juin. Elle évoque le fait qu'il aurait jeté de l'acide dans les WC de l'appartement le 26 mars 2016, qu'Anis BAHRI aurait également fait la même chose. Reda KRIKET s'excuse pour ça.

L'Avocate générale demande ensuite à Reda KRIKET de s'expliquer sur le fait qu'on retrouve les ADN de M. AMEUROUD et de M. BAHRI, sur le moment où il s'est décidé à fabriquer de l'explosif et sur les contacts de M. BAHRI avec la société AIR IMPACT. L'Avocate générale l'interroge également sur la provenance des dynamites notamment car l'une était militaire d'après les experts et qu'il était difficile d'après eux de s'en procurer, même pour des braqueurs. Les propos de Reda KRIKET étaient vagues, il ne cessait de répéter qu'il ne savait pas lorsque son discours était compréhensible car il s'exprimait loin du micro. De plus, l'Avocate générale lui pose des questions concernant les produits chimiques qu'il a confirmé avoir fabriqués pour la constitution d'explosifs.

Extraits :

- Avocate générale : « *L'expert nous a dit que ce n'était pas possible d'être seul pour la conception d'explosifs, enfin il fallait une grande rigueur et précision, vous vous y arrivez seul ?* »
- Reda KRIKET : « *Ça m'a pris du temps* »

L'avocat de Rabah MENIKER demande ensuite à Reda KRIKET si celui-ci a passé du temps avec Rabah MENIKER ce qui justifierait la présence de son ADN sur la boîte de munitions. Reda KRIKET lui répond qu'ils n'ont pourtant pas passé de temps ensemble.

Extraits :

- Avocate de Rabah MENIKER : « *Est-ce qu'il avait des informations sur ces armes, ces munitions, sur ce que vous souhaitiez faire ? Est-ce que vous avez discuté de projets de vol, de braquages de cambriolages avec M. MENIKER ?* »
- Reda KRIKET : « *On parlait de tout, mais on ne parlait pas des projets de vols.* »
- Avocate de Rabah MENIKER : « *Donc vous ne lui dites pas que vous êtes recherché, ni vos projets* »

L'avocate d'Anis BAHRI interroge également Reda KRIKET :

Extraits :

- Avocate d'Anis BAHRI : [Passage inaudible]. « *Lorsque je vous ai écouté, j'ai cru comprendre que vous essayez de minimiser l'implication de M. BAHRI, est-ce le cas ? Est-ce que Monsieur BAHRI vous fait peur ou a une influence sur vous ?* »
- Reda KRIKET : « *C'est moi qui aie une influence sur lui* »

○ **Sur la détention de Reda KRIKET**

Le Président reprend l'histoire du parcours carcéral de Reda KRIKET. Il lui indique qu'il est actuellement à Fresnes et lui demande s'il reçoit des visites de sa famille. Reda KRIKET répond que sa mère, son père et un ami viennent le voir. Le Président lui demande ensuite s'il a pu voir son enfant, ce qui n'est pas le cas. Il l'interroge aussi s'il a été placé en isolement. Reda KRIKET répond qu'il a bien été placé en isolement durant un certain temps. Reda KRIKET indique ensuite prendre des cours de remise à niveau par correspondance et des cours d'arabe.

Le Président dresse une liste des avertissements qu'auraient reçus Reda KRIKET en prison, notamment lorsqu'il aurait participé à un appel à la prière.

Le Président fait une lecture d'une évaluation pluridisciplinaire consentie par Reda KRIKET datant du 16 octobre 2017, évoquant sa personnalité, sa radicalisation, son incarcération et son adaptation au milieu carcéral, son isolement, l'apprentissage et son contact avec les détenus.

Extrait de cette synthèse : « *Il est en contact avec des détenus qui sont aussi radicaux. Il échange des livres avec eux. Il se définit comme une personne ordinaire, naïve, qui a besoin de reconnaissance et d'aventures. Il fait des mauvais choix de vie, il reste spectateur de son parcours chaotique. Ce besoin de reconnaissance constitue un facteur de risque et en plus en subissant le placement en isolement, il a ce qu'il souhaite avoir. Il faut le mettre face à ces difficultés. Il pense que l'argent fait le bonheur et donc il doit subtiliser les biens pour en tirer profit, il est cleptomane* ».

Le Président fait également lecture d'éléments transmis par les enquêteurs spécialisés et de l'évaluation du 13 juillet 2020 faite par le quartier en charge de la radicalisation où Reda KRIKET a été pris en charge du 15 novembre 2019 jusqu'au 15 mai 2020.

Extrait de cette évaluation du 13 juillet 2020 : « *L'isolement semble être un facteur de risque important chez M. KRIKET, impact psychologique de l'isolement. Il ressort de la synthèse qu'il a une frustration globale, idéologie djihadiste engouffrée.* »

Le Président demande ensuite à Reda KRIKET comment il voit son avenir, ce qu'il souhaite idéalement. Reda KRIKET indique vouloir être avec sa famille et faire des formations.

L'Avocate générale évoque ensuite le nom d'un codétenu de Reda KRIKET qui a été condamné pour avoir participé à un projet d'attentat. L'avocat de Reda KRIKET, Me NOGUERAS indique pour finir qu'il trouve ça étrange de reprocher à deux personnes radicalisées de se rapprocher quand on les met ensemble. On reproche à nos clients de discuter avec leur propre codétenu.

Mardi 23 mars 2021 – Jour 12 :

○ Audition du témoin n°1, un des frères d'Anis BAHRI, N.B. :

Tout d'abord, le frère d'Anis BAHRI précise : « *sur cette affaire, même moi je ne comprends pas ce qu'il se passe* ». Il décrit son frère comme quelqu'un qui, depuis l'enfance fait des bêtises. Il a essayé de le surveiller lorsqu'il était petit mais c'était difficile. Ils ne sont pas proches et le souligne à plusieurs reprises.

Selon lui, cette relation distante est le fruit d'une différence entre leur pratique religieuse. Il dit que lui est musulman et que son frère est pratiquant, ils ont pris des chemins différents. **Selon lui, sa pratique s'est accentuée après son séjour à la prison de Fleury-Mérogis** : « *après ça il faisait la prière cinq fois par jour* ». Mais la religion était un sujet qui était peu évoqué entre eux et avec le reste de la famille.

Le président l'interroge ensuite sur les différents voyages de son frère. Il en avait connaissance et cela l'inquiétait même si son frère ne parlait pas de la Syrie, il avait des soupçons à ce sujet.

Extraits :

- **Avocate générale** : *Vous nous évoquez cette période de janvier 2015, vous êtes alerté parce que sa femme est inquiète, vous-même, vous n'avez pas réussi à le joindre. Vous nous dites des choses que je n'arrive pas à mettre en lien : vous dites qu'il est mobile mais que là sa femme s'inquiète, donc quelque chose que vous décrivez de banal, là ça vous inquiète. Vous dites que vous avez peur qu'il parte en Syrie ?*
- **Témoin** : *Oui.*
- **Avocate générale** : *Et vous n'arrivez pas à préciser pourquoi vous avez cette inquiétude.*
- **Témoin** : *On a toujours peur de perdre un membre de sa famille.*
- **Avocate générale** : *Enfin, il a repris contact avec vous et la famille et vous ne lui avez jamais demandé d'explications ?*
- **Témoin** : *Non.*

Extraits des questions du Conseil de Monsieur Anis Bahri :

- Avocate d'Anis BAHRI : *Dans la façon dont vous vous exprimez, vous parlez peu, vous vous exprimez avec peu de mot, vous avez l'air un peu froid, est ce que vous pouvez dire que vous avez grandi dans une famille pudique, la communication était facile ?*
- Témoignage : *il n'y avait pas de communication entre nous.*

○ **Audition du témoin n°2, un des frères d'Anis BAHRI :**

Ensuite, c'est le jeune frère d'Anis Bahri, qui est entendu. Lorsque le président lui demande : « *Qu'est-ce que vous souhaitez dire sur votre frère* », il répond : « *Je n'ai rien à dire* ». Le Président essaye de creuser son discours notamment en lui évoquant sa différence d'âge avec son frère, lui étant né en 1996 et son frère en 1984 mais aussi en lui demandant des souvenirs de jeunesse. Le témoin est vague, il parle d'une fratrie aux relations égales, d'un frère dont il sait peu, dont il n'a rien décelé dans la pratique religieuse, ne comprend pas son processus délinquant et n'a pas décelé d'intérêt pour la Syrie.

Extraits :

- Président : *Vous savez pourquoi ils sont allés en Turquie au même moment ?*
- Témoignage : *Je ne sais pas.*
- Président : *Vous ne vous êtes jamais posé de question sur cette situation ?*
- Témoignage : *On se pose des questions, mais on ne demande rien.*
- Président : *Concernant la situation de votre frère T.B., vous savez pourquoi il a fait de la prison en Tunisie ?*
- Témoignage : *Parce qu'il a voulu se rendre en Syrie.*
- Président : *Sur le caractère de votre frère Anis qu'est-ce que vous pouvez nous en dire ?*
- Témoignage : *Je l'ai toujours vu comme une bonne personne, sérieuse dans ses relations.*
- Président : *Il n'a jamais cherché à vous donner des conseils, sur votre façon de vivre, de vous comporter ?*
- Témoignage : *C'est un grand frère, c'est normal s'il m'a conseillé des trucs.*
- Président : *Et sur la religion ?*
- Témoignage : *Rien.*

○ **Audition du témoin n°3, T.B. :**

Son frère vit en Tunisie et est entendu en visioconférence.

Extraits :

- Président : *Qu'est-ce que vous souhaitez nous dire sur la personnalité de votre frère ?*
- Témoignage : *Vis à vis du dossier, j'ai suivi comme tout le monde à la télévision et les journaux, pour ce qui reste du dossier, on reste bouche bée la famille, on était au courant de rien et on ne sait pas ce qui se passe précisément.*

Le Président pose différentes questions au témoin notamment concernant son projet de commerce, sa relation avec Monsieur FEIA, sa rencontre avec celui-ci et pourquoi le projet de restaurant n'a pas abouti :

- Président : *Pourquoi vous n'allez pas directement à Adana, vous restez longtemps à Istanbul puis à Antalya et ensuite seulement à Adana, alors pourquoi ne pas aller à Adana tout de suite ?*
- Témoignage : *Moi j'ai fait mes recherches sur trois lieux.*
- Président : *Est-ce que vous pouvez être précis sur votre lien avec Monsieur FEIA, vous le connaissez en raison de son restaurant kebab à Paris ?*
- Témoignage : *C'est bien ça.*
- Président : *Et vous aviez projeté de l'associer à la création d'un restaurant en Tunisie.*
- Témoignage : *C'est bien ça.*
- Président : *Pourquoi ça ne s'est pas fait ?*
- Témoignage : *J'ai eu des soucis avec les employés, à chaque fois, il y avait des problèmes.*
- Président : *De certains témoignages, cette rencontre semblait fortuite...*
- Témoignage : *C'est à dire ?*
- Président : *Que c'était le fruit du hasard.*

- Témoignage : *Regardez mon dossier, ma version n'a pas changé.*

Le Président revient sur son périple pour se rendre en Turquie. En effet, il est allé en Thaïlande puis en Malaisie où il est resté une dizaine de jours. T.B. précisait dans ces précédentes auditions que ces voyages avaient une vocation touristique. T.B. avait pris 14 000 euros pour ces voyages. Ces voyages précédaient sa recherche de local pour un restaurant en Turquie. Ainsi, le président veut souligner une contradiction, T.B. dans ce qu'il a exprimé, veut installer un commerce en Turquie, il fait quelques voyages avant de démarrer sa recherche, mais lors de ceux-ci il dépense une bonne partie des 14 000 euros, nécessaire à son commerce.

Extraits :

- Témoignage : *Pour ce qui est de la Syrie, en aucun cas je n'avais l'intention de partir en Syrie, vous faites confusion avec mon dossier et d'autres dossiers.*
- Président : *C'est une hypothèse moi je ne sais pas si ça correspond à la réalité. Vous rencontrez Monsieur FEIA qui lui-même est accompagné de son épouse, les policiers suspectent que son départ est lié à votre départ puisque vous vous retrouvez à Adana et que vous aviez l'intention d'aller en Syrie. S'agissant de Monsieur FEIA, le soupçon des policiers, c'est qu'il y a eu différentes versions de votre rencontre, hasard ou programmée par votre frère Anis BAHRI. Et votre frère Anis BAHRI va se retrouver au même moment en Turquie avec son épouse. Il expliquera que son intention c'était d'aller en Syrie donc on peut supposer qu'il y avait un projet commun.*
- Témoignage : *Le seul projet commun, que je connais, c'est le restaurant.*
- Président : *Le 16 novembre 2016 vous êtes interrogé par un policier tunisien et vous confirmerez cette version auprès d'un magistrat instructeur. Est-ce que vous vous faisiez appeler Abou ?*
- Témoignage : *Non, c'est eux qui ont inventé ça.*
- Président : *Ce qui a de sûr, c'est que quand votre frère a été interpellé, il avait en sa possession un téléphone et sur ce téléphone, il y avait un fil de conversation et lors de cette conversation il demande à son interlocuteur d'être exfiltré des Pays-Bas et quand il se présente à son interlocuteur, il dit je suis le frère de Abou Abderrahmane.*
- Témoignage : *Je me suis toujours appelé X et jamais Abou.*
- Président : *Je suis le frère d'Abou, ça désigne quelqu'un d'autre, que je comprenne vos dires ?*
- Témoignage : *Entre musulman, on dit souvent frère de religion et pas toujours frère de sang.*

○ **Audition du témoin n°4, l'ex-femme d'Anis BAHRI R.S.**

Enfin, c'est l'ex-femme d'Anis BAHRI qui est entendue. Elle explique qu'ils se sont rencontrés en 2013 et mariés un an après. A cette époque, ils étaient étudiants et ce sont des amis qui les ont mis en relation. De cette union est né un fils, qui est autiste. **Madame R.S. a voulu rapidement mettre un terme à leur mariage car leur couple ne vivait pas ensemble** (« moi je voulais divorcer parce que c'était pas un vrai mariage »). Elle est restée en Tunisie et lui vivait en France. **Elle précise ne pas vraiment bien le connaître, ne connaît pas ces centres d'intérêt et sa pratique religieuse.**

Concernant les voyages, elle explique qu'Anis BAHRI lui les proposait et qu'elle disait simplement oui.

Extraits :

- Président : *On sait dans cette affaire qu'entre le 8 et le 20 janvier 2015, votre mari s'est rendu en Turquie, étiez-vous au courant ?*
- Témoignage : *Oui.*
- Président : *Ensuite on sait que vous faites tous les deux un voyage depuis la Tunisie...*
- Témoignage : *Oui.*
- Président : *Au mois de septembre 2015 vous partez de Tunisie et vous faites des escales avant d'arriver en Turquie ?*
- Témoignage : *Oui.*
- Président : *Vous y êtes allés avec votre enfant ?*
- Témoignage : *Oui.*
- Président : *Vous allez en Chine et ensuite en Turquie le 8 octobre 2015 ?*
- Témoignage : *Oui.*
- Président : *Et vous allez être expulsés du territoire turc. Qu'est-ce que vous faisiez là-bas ?*
- Témoignage : *En fait il m'a dit comme en Chine on ne comprenait pas la langue, on doit changer de pays.*

- Président : *Moi ce que j'ai compris c'est que Monsieur Bahri était interdit de séjour, je me demandais pourquoi.*
- Témoin : *Je ne sais pas.*
- Président : *Concernant le deuxième séjour en Turquie ?*
- Témoin : *Il m'a dit on va faire ce voyage j'ai dit oui d'accord et c'est tout.*
- Président : *Mais vous revenez seule au Maroc et c'est son frère qui va venir vous chercher ?*
- Témoin : *En fait, une fois au Maroc, Anis m'avait demandé de rester au Maroc, il m'a dit qu'il allait trois jours en France et qu'ensuite il allait revenir pour qu'on continue le voyage.*
- Avocate générale : *Donc vous voyagez par plusieurs pays en octobre 2015, vous allez au Maroc, le 12 octobre, et le dernier jour où vous voyez Anis c'est le 16 octobre ?*
- Témoin : *Le 16, 19 je ne me souviens pas...*
- Avocate générale : *Ma question est aussi la suivante, vous ne voyez plus Anis Bahri, vous pensez qu'il est en France et qu'il va revenir. Pourquoi attendre le 19 décembre pour rentrer ?*
- Témoin : *Je suis revenue en Tunisie avec un des frères BAHRI en décembre, parce qu'il y avait des problèmes, moi je l'attendais au Maroc.*

Pour finir, l'avocate d'Anis BAHRI intervient, elle souhaite que l'ex-épouse d'Anis BAHRI évoque qui est Monsieur BAHRI en tant que père. Son ex-femme se met à pleurer, elle dit que c'était un bon père, qu'elle le regrette. L'audition prend fin. Deux autres personnes devaient être entendues, mais ne se présentent pas. Le père d'Anis BAHRI a un certificat médical mais sa belle-sœur ne se présente pas, sans explication.

Mercredi 24 mars 2021 – Jour 13

○ Questions du président à Anis BAHRI :

Extraits :

- P : « Pourquoi votre père (car c'est une décision de votre père) vous envoie en Tunisie dès votre plus jeune âge ? »
- AB : « C'est un choix familial, une décision familiale, de renvoyer tous les enfants en Tunisie. Ils ne sont jamais venus en France pour s'installer. L'objectif c'était de revenir en Tunisie. Gagner une certaine somme et revenir en Tunisie. »
- P : « Quand vous partez en Tunisie, vous avez 6 ans : c'est un arrachement ou ça passe comme une lettre à la poste ? »
- AB : « Je n'ai pas eu d'arrachement quand je fouille dans mes souvenirs, c'est avec du recul que j'ai compris les carences. Sur le moment même, les grands-parents se sont bien substitués aux parents. Ils étaient gentils et s'occupaient de nous. J'ai eu de la chance, l'entourage était chaleureux autour de chez moi. Je rentrais chez les voisins comme chez moi. Il y avait cet encadrement. On se faisait engueuler par les voisins si on faisait une bêtise comme si c'était nos propres parents ».
- P : « Difficile le retour en France ? »
- AB : « Un petit peu car c'était un grand changement pour moi, je passais d'une école ultra sévère, avec une ambiance ultra chaleureuse à une ambiance un peu plus froide, un petit peu plus libre avec des codes que je n'avais pas »
- P : « J'avais compris que votre père avait été très sévère voire violent avec votre frère ? »
- AB : « Je ne conteste pas mes propos sur lesquels vous vous appuyez pour dire ça, mais je conteste la formulation ; la discussion était longue. Je me souviens de la question : « c'est quoi votre rapport avec la violence car vous avez fait beaucoup de vols avec violences ». J'avais dit que j'y avais fait face mais en aucun cas j'ai décrit un père violent, tyrannique, ça n'a jamais été mon objectif de le dénigrer ou de l'accuser de quoi que ce soit. »
- P : « Dans la fratrie vous êtes plus proche de qui ? »
- AB : « Liens très forts avec ma grande sœur. Avec mon grand frère c'est plus du respect, ce n'est pas le grand frère que j'aurais voulu avoir, il est plus distant. Je suis très proche de mon frère T. La famille c'est sacré et on s'entraide quoi qu'il arrive même si l'on diverge ; il fallait que l'unité familiale soit toujours maintenue. »
- P : « J'ai l'impression que vous étiez beaucoup plus proche de T. »
- AB : « Oui, T. c'est un petit frère, c'est un complice, c'est un collègue, un ami. Je pense que j'ai été un exemple pour lui ; il a été content de pas faire les erreurs que moi j'ai faites. »
- P : « J'ai noté des divergences dans votre parcours : vous étiez dans une école catholique dans le 12^e arrondissement dont vous avez gardé un mauvais souvenir »
- AB : « Moi je suis arrivé en 6^e et tout droit de Tunisie, ce n'était pas évident, il m'a fallu une période d'adaptation. Je ne retiens pas que du mal de cette période. Collège privé catholique, le niveau était bon, je garde un bon souvenir des profs. On était 2 d'origine magrébine, je ne comprenais pas beaucoup le catéchisme, je prenais ça comme une offense, il

m'arrivait d'être en conflit avec les profs. »

- *P :* « *Votre brevet d'état d'éducateur sportif, vous avez pu aller jusqu'au bout ? »*
- *AB :* « *Non, à cause de l'incarcération. Et puis dans le milieu éducatif il y a le problème du B2, on ne peut pas exercer au niveau scolaire avec un casier judiciaire. »*
- *P :* « *Est ce que c'est là que vous avez rencontré M. KRIKET ? »*
- *AB :* « *Oui, formation à Joinville-le-Pont. »*
- *P :* « *Vous avez exercé une activité de rachat et de revente de véhicules ? »*
- *AB :* « *Oui, et à partir de là j'étais dans la marginalité, dans le black, dans l'illégalité. J'enfreins certaines règles, je ne déclare pas tout. »*
- *P :* « *C'est dans quel domaine ? »*
- *AB :* « *J'ai fait dans la location de voitures de prestige. J'allais en Allemagne, je louais des voitures, je revenais en France et je sous-louais à des mecs de quartiers. »*
- *P :* « *Est ce que vous avez vendu des véhicules en Tunisie ou en Lybie ? »*
- *AB :* « *Oui carrément. »*
- *P :* « *D'autres activités ? Je fais référence à la Chine, vous disiez que vous achetiez des composants électroniques : c'est une réalité ou une invention ? »*
- *AB :* « *Un peu des 2. »*
- *P :* « *Ça veut dire quoi "un peu des 2" ? »*
- *AB :* « *Je voyageais en Chine pas que pour ça. »*
- *P :* « *Vous faites des mystères là. Votre voyage en Chine était programmé pour une activité commerciale ou c'était un subterfuge ? »*
- *AB :* « *Un peu les 2. »*
- *P :* « *Votre épouse a dit hier que vous étiez un bon père. »*
- *AB :* « *C'est un peu compliqué, ce n'est pas une personne à qui j'ai voulu faire du mal. A la base je me marie en 2013, pas dans un but sentimental. Je l'ai rencontrée 2 fois. J'ai vraiment fait ça à l'ancienne, c'est plus axé sur la religion, c'est plus ça qui m'a attiré chez elle. De ce qu'on me décrivait d'elle, elle était très religieuse, elle subissait le rejet de sa propre famille. »*
- *P :* « *J'ai appris qu'il y avait une procédure de divorce en cours : vous vous êtes mis d'accord pour divorcer ? C'était d'un commun accord ou pas ? »*
- *AB :* « *Au départ au bout de 2 ans, c'était elle. Après avoir beaucoup échangé avec mes parents et surtout ma mère, je pense que dans le fond elle attend la décision de ce procès, elle a dit qu'elle a refait sa vie, ma mère dit que ce n'est pas vrai. Autant je comprends qu'elle garde sa fierté, autant je comprends. »*
- *P :* « *J'ai vu que quand vous étiez incarcéré, vous aviez bénéficié d'une unité de vie familiale, par rapport à votre enfant ? »*
- *AB :* « *Je faisais ça avec mon fils et ma mère. »*
- *P :* « *Sur votre casier judiciaire français, il y a 8 mentions : condamnation le 24 février 2006 par la cour d'assises de Paris, 5 ans d'emprisonnement pour vol avec violences. Qu'est-ce que c'était ? un vol armé ? »*
- *AB :* « *Un vol qui avait mal tourné, avec des blessures graves. »*
- *P :* « *Deuxième mention : circulation sans assurance, condamnation à une amende. Et puis, le 18 avril 2008, condamnation par la cour d'assises de Paris à 5 ans d'emprisonnement pour une complicité de vol avec armes. La 5ème mention, Tribunal correctionnel, 4 ans d'emprisonnement pour récidive de vol aggravé pour 3 circonstances avec mandat de dépôt du 13 novembre 2007. Autre mention : enlèvement, séquestration, usage de fausses plaques, jugement du Tribunal correctionnel de Paris du 18 décembre 2009. Ce rapport à la violence, est ce que vous pouvez dire que ça a marqué votre parcours ? »*
- *AB :* « *L'état d'esprit de l'endroit où j'ai vécu à Montreuil, c'était la violence. Il y a eu une influence sur mes choix. Après il y avait soit une violence physique soit une violence psychologique. Dans tous les cas il y avait de la violence. Soit c'était dans mon parking soit dans mon hall, il y avait de l'intimidation. J'ai été confronté plusieurs fois à nouveau aux victimes, c'était un peu particulier, je n'ai pas cette éducation là d'être celui qui va vers les gens pour les violenter. Après le fait qu'ils m'aient pardonné à la barre, ça m'a beaucoup aidé. Ils ont compris que ce n'était pas pour faire du mal directement. Après il y a l'humiliation par rapport à l'incarcération, par rapport à ma famille. Mon père ça l'a peiné même si pour ma mère je serai toujours l'enfant influencé. Mon père est désolé que mon courage je l'ai mis à vocation d'un objectif sale. Ce n'est pas honorable. J'ai accepté la peine, après j'ai fait un travail sur moi-même, les incarcérations étaient relativement longues. J'ai travaillé sur ça en prison. J'ai dit à la cour « je m'engage à ne pas revenir sur la voie de la violence, des armes, je sais ce que ça fait aux gens ». En prison, j'ai vu le parcours d'anciens délinquants, j'ai eu la capacité*

de me projeter dans le futur. Tous ces éléments m'ont fait me remettre en question Il n'y a pas 36 000 issues, je vais finir comme les mecs qui racontent leurs vies à 60 ans à des jeunes dans une prison. C'est un engrenage, au départ on ne prend pas conscience de ça. Mon père m'a appris que le plus intelligent c'est celui qui apprend des erreurs des autres. Il y a un autre chemin qui peut être possible. Mon parcours parle pour moi, je ne retombe pas depuis 2010 dans les vols pour violences. Mais je sais que je garde ce potentiel. »

- **P :** « Les faits de cette nature s'interrompent en 2007. Vous avez dit dans le dossier, que vous aviez la rage en vous ? Est-ce que vous avez réussi à comprendre d'où venait cette rage ? »
- **AB :** « On s'invente une marginalisation, on s'enferme dans des codes, je crois que c'est une facilité. Avec du recul, c'est un truc qu'on utilise très facilement dans les quartiers. En fait je crois que c'est une manière un peu lâche de trouver une raison pour un passage à l'acte. Il y a des racines claires et compréhensibles, c'est un truc qu'on s'invente entre nous. En fait c'est faux. »
- **P :** « Est ce que vous avez eu une ou plusieurs personnes, un mentor ou plusieurs, qui vous ont orienté en prison ? »
- **AB :** « A l'époque ils étaient rares, c'était un truc nouveau les gens emprisonnés pour la religion. J'allais vers ces gens-là, j'étais curieux. Je prends ce qu'il y a d'intéressant, mais je ne suis pas sous influence. »
- **P :** « Hier on a cité Zinedine KHALID, vous avez été inspiré par lui ? »
- **AB :** « Oui tout à fait, on se côtoie avec l'imam, c'est un mec qui a du recul et de la perspicacité. Il faisait des exhortations. De la part d'un autre mec, on le prendrait mal, mais de sa part à lui, on le prend bien et on réfléchit. »
- **P :** « Est ce que vous pouvez nous parler des événements en Libye ? De l'attaque de l'ambassade américaine ? »
- **AB :** « Il y a eu le printemps arabe, les tunisiens c'est un peuple qui a été opprimé. Ouais ça m'a touché, le mec qui s'immole, un vrai signe de détresse, de désespoir. Ça m'a marqué, c'est un pays dont je suis originaire. »
- **P :** « Est ce que vous-mêmes vous vous êtes engagé auprès Ansar-al-Charia ? »
- **AB :** « Je n'étais pas engagé mais je ne peux pas vous dire que j'étais totalement absent. Rien que dans mon quartier, 3 mosquées étaient tenues par Ansar al-Charia. Beaucoup de gens ont été embêtés pour ça. En Tunisie personne n'a pu échapper à Ansar al-Charia d'une manière ou d'une autre. »
- **P :** « Ma question était un peu différente : cette adhésion aux idées est-elle allée plus loin ? Vous avez fait du prosélytisme, de l'exhortation ? Ou c'était juste une adhésion ? »
- **AB :** « Je n'ai pas dit que je soutenais Ansar al-Charia. Les tunisiens n'ont pas besoin de moi. »
- **P :** « J'ai évoqué avec votre frère le fait qu'on retrouve 2 drapeaux offerts et un prospectus sur comment doivent se comporter les femmes. C'est à vous ? »
- **AB :** « Oui c'est à moi »
- **P :** « Votre frère avait créé une association de prédication à Champs-sur-Marne ? »
- **AB :** « Oui c'était lui »
- **P :** « Est ce que vous avez connu personnellement Boubaker El Hakim ? »
- **AB :** « Je l'ai rencontré à Villepinte, mais hormis ça je ne le connais pas trop »
- **P :** « Ça veut dire quoi ? Vous l'avez croisé ? »
- **AB :** « Je l'ai connu à Villepinte, mais je n'ai pas tissé de liens. Je ne me cache pas de l'avoir connu. Il avait une personnalité spéciale, pas de liens amicaux entre lui et moi. »
- **P :** « En quoi êtes-vous totalement opposé à sa personnalité ? »
- **AB :** « Premier gars que j'ai vu se battre en prison, un peu rebelle, un peu sanguin. Parfois je lui disais salam, il ne me répondait pas. »

○ Questions du ministère public :

Extraits :

- **AG :** « Vous avez parlé de Zinedine KHALID, condamné à 3 reprises pour terrorisme. Quand l'avez-vous rencontré pour première fois ? »
- **AB :** « A Villepinte en 2008. »
- **AG :** « Tout à l'heure vous disiez vous aviez cet attrait pour venir aller parler aux personnes condamnées pour des faits religieux. Zinedine KHALID s'est vu décrire par certains comme prônant un djihad défensif, c'est à dire une sorte de résistance. Vous quand vous le rencontrez, vous parlez de ce djihadisme défensif etc. ? »
- **AB :** « Pas besoin de lui pour ça, ce n'est pas un sujet inédit non plus. Tout ce qui est relatif aux pays arabes, le conflit israélo-palestinien, l'histoire du djihad je ne l'ai pas appris à Fleury. Le djihad c'est inhérent à la religion. »
- **AG :** « S'agissant de Boubaker El Hakim, vous dites que vous l'avez côtoyé à Villepinte. Qu'est ce qui fait que vous nous disiez que vous l'avez côtoyé ? »
- **AB :** « Je l'ai côtoyé, ça veut dire parler, pas tisser des liens etc. C'est ça pour moi côtoyer. »

- AG : « Les questions qui vous avaient été posées en 2019 étaient claires ; vous disiez que vous ne le connaissiez pas. Je note que vous avez un positionnement différent. Donc vous dites que vous l'avez côtoyé à Villepinte ? »
- AB : « Oui je l'ai côtoyé uniquement à Villepinte. »
- AG : « A sa sortie de prison, il a quitté la France pour la Tunisie. Il évoluait entre la Tunisie et la Syrie et la Lybie. On sait que vous êtes allé en Lybie en 2012 et en 2013 et 2014. L'avez-vous revu durant cette période ? »
- AB : « Non. »

○ Questions de la défense :

Extraits :

- Avocate de la défense (Me FONDA) : « Vous avez dit que dans l'enquête de personnalité, que "la justice m'a aidé". Quel est votre rapport aujourd'hui avec la justice ? »
- AB : ****moment de réflexion**** ... « Autant mon absence a été remarquée... En fait je n'ai pas de positionnement clair dans ce genre d'affaire. Autant avant j'assumais les faits. Je suis tombé dans un pessimisme... Sincèrement j'avais cette idée que c'était un truc expéditif, vous gardez le silence, vous vous faites tatouer un drapeau français sur la poitrine, j'étais dans ce pessimisme là... Après j'ai eu des éléments qui m'ont fait réfléchir, les surveillants en bas, M. le Président, la greffière qui descendait à chaque fois, je me suis dit pourquoi pas, et peut être que je fais une grosse erreur, des trucs que je pourrais expliquer, d'autres non. Aujourd'hui je pense qu'on peut comprendre mon parcours. Il y a des trucs que je ne pourrais pas expliquer. Judiciairement parlant, il y a les services sociaux en prison qui nous disent "vous allez sortir un jour". En faites dès fois monsieur le Président, la vie est derrière moi et le pire est devant moi, je ne sais même pas pourquoi je vais raconter ma vie, en fait je suis un peu confus, mais j'espère que y'aura une écoute de la part de la cour et chacun pourra juger si je suis digne de confiance. Dans tous les cas je ne regretterai pas d'être monté témoigner. »
- Avocate de la défense : « Les sujets religieux, sociétaux, le débat c'est quelque chose qui vous plait ? »
- AB : « Si on vient avec une certaine condescendance, de manière un peu péjorative, je vais me braquer, je préfère m'isoler. »

○ Questions du président :

Extraits :

- P : « M. KRIKET vous l'avez connu dans la préparation d'un diplôme sportif en 2006 ? »
- AB : « Oui. »
- P : « Qu'est ce qui a fait que vous vous soyez rapprochés ? »
- AB : « On était ensemble. J'étais dans un processus avec très peu de perspectives d'avenir, j'étais prêt à prendre toute opportunité. M. KRIKET je le côtoie alors au centre de sport. Petit à petit les liens se tissent. Pour moi Réda KRIKET n'a pas beaucoup changé. C'est encore un mec qui est attachant et énervant, on a envie de le frapper. C'est un mec à qui j'ai envie de rendre service, et à la fois de lui dire "dégage de là, traîne pas avec moi". C'est un mec proprement généreux, ça c'est vrai. Je connais ses parents, ce sont de chics types. En 2006, on était dans la même optique. »
- P : « Est ce que la religion ça a été un ciment de votre relation ? »
- AB : « Au début non. J'étais dans la contradiction, je priais mais j'étais loin d'être un ascète. Par la suite ouais, j'ai vu qu'il avait changé, qu'il était plus sur la religion. »
- P : « Quelles circonstances de la rencontre avec M. AMEUROUD ? »
- AB : « Je l'ai rencontré par Réda KRIKET, comme les autres accusés ici. J'ai pour lui énormément de respect et d'amitié »
- P : « Vous pouvez dater la période de la rencontre ? »
- AB : « Fin 2015, juste avant le dossier »
- P : « Vous connaissiez ses antécédents judiciaires ? Lui vous en avez parlé ? »
- AB : « Oui »
- P : « Période assez longue pendant laquelle vous n'avez pas vu M. KRIKET ? »
- AB : « C'est un mec qui n'est pas constant dans ses relations avec les gens, sans vouloir le charger. Lui-même pourra vous l'expliquer. Il n'était pas là quand j'étais en prison, c'est un mec voilà, il est attachant, mais ce n'est pas un ami. C'est un concitoyen, coreligionnaire. »
- P : « Et M. AMEUROUD c'est un frère et un ami ? »
- AB : « Oui c'est un frère et un ami. »
- P : « Et M. FEIA ? »
- AB : « Miloud FEIA je l'ai connu en 2008, j'étais en cours d'athlétisme à Villepinte avec lui. C'est un mec qui a la tête sur les épaules. On faisait du sport ensemble, relation normale, ce n'était pas un mec qui était dans ce délire, ce n'est pas un mec avec qui j'allais parler de choses personnelles. Rabah MENIKER je l'ai vu 1 fois par le biais de Réda. BELOUAFI je le connais depuis 2007, c'est un mec plus axé sur les mêmes centres d'intérêts, mais ce n'est pas un ami. »

- P : « Avec M. FEIA vous avez nourri des projets communs ? »
- AB : « A l'époque on avait fait un projet pour partir vivre dans des pays musulmans. On est parti faire un pèlerinage (petit pèlerinage). »

○ Questions du ministère public :

Extraits :

- AG : « Vous connaissiez les convictions religieuses de M. AMEUROUD ? »
- AB : « Faut les demander à lui »
- AG : « Vous avez dit « il est pour Al Qaïda, ça m'arrivait de pas tomber d'accord sur certains sujets ». Vous en avez donc parlé avec lui n'est-ce pas ? »
- AB : « Oui »
- AG : « Donc vous n'en parlez pas à M. KRIKET, mais vous en parlez à M. AMEUROUD »
- AB : « Comprenez Madame la Procureure que je ne veux pas impliquer qui que ce soit dans cette affaire »

○ Questions du Président :

Extraits :

- P : « Le 20 Septembre 2012 vous entrez en Lybie et en repartez le 25 septembre 2012. Vous restez 5 jours en Lybie. Quel était l'objet de ce déplacement ? »
- AB : « Il y avait une forte demande de voitures en Lybie. Je connaissais un mec qui était là-bas et il y avait cette opportunité là, je suis parti là-bas sur place ; je suis resté 5 jours et je suis revenu tout simplement. »
- P : « Le 14 septembre 2012, l'ambassade des USA à Tunis est attaquée. Vous vous souvenez de cet évènement particulier ? Vous étiez où à cette période-là ? »
- AB : « J'étais sûrement en Tunisie ou en France. »
- P : « Toute une période où vous êtes en Turquie et où l'on ne sait pas ce que vous faites entre le 8 et 20 janvier 2015. Pouvez-vous nous éclairer sur ce séjour en Turquie ? »
- AB : « Un voyage en lien avec l'État islamique. J'ai répondu à un appel de détresse. Ça s'arrête là l'explication. Je ne vais pas revenir dessus M. le Président. Je ne vais pas faire de mystères, on ne va pas faire perdre de temps »
- P : « On vous soupçonne de vous être entraîné en Syrie afin de commettre un attentat ? »
- AB : « C'est une réponse à un appel en détresse, mais ce n'est pas pour préparer un attentat. Je n'ai aucune implication dans un projet d'attentat. Je savais que c'était un appel en détresse, de mon cousin ; il avait des besoins financiers. »
- P : « Est ce que vous avez rencontré ou eu des contacts téléphoniques avec M. KRIKET lorsque vous étiez tous les deux en même temps en Turquie ? »
- AB : « Non, pas du tout »
- P : « Donc c'est du hasard ? »
- AB : « Oui »
- P : « Pourquoi ne pas vouloir s'exprimer sur ce voyage en Turquie, et même en vous étendant en explications sur ce voyage, je ne vois pas ce lien avec l'affaire pour laquelle vous êtes jugé ici ? »
- AB : « Je comprends qu'on veuille tous les détails, mais faut comprendre que moi je ne puisse pas répondre à toutes les questions »
- P : « Avant cette période-là, est ce que vous aviez déjà pensé rejoindre l'État islamique ? »
- AB : « Oui »
- P : « Pour quelle raison rejoindre l'État islamique ? »
- AB : « Projet auquel je croyais. Quand vous étudiez la religion, ça va de soi. »
- P : « Est ce que cette participation à l'État islamique était pensée aussi dans le combat ? »
- AB : « On n'a pas le choix, on va dans une zone de guerre, on s'expose. Ce n'était pas un truc qui était absent de ma tête. »

○ Questions du ministère public :

Extraits :

- MP : « Vous avez expliqué que vous étiez violent dans votre passé judiciaire et que confronté aux victimes vous aviez eu une prise de conscience, et que ne vous souhaitiez plus d'armes et plus de violence : projet de rejoindre une organisation terroriste : est-ce que ça ne vient pas en contradiction avec ce que vous avez dit ? »

- AB : « *Aucune armée n'est innocente, il y a des exactions, les zones de guerre sont des zones de guerre. Ce n'est pas pour autant que je recherche de la violence. »*
- MP : « *Vous rejoignez une organisation terroriste, pour vous cette violence est légitime ? »*
- AB : « *Oui. »*

○ **Questions du Président :**

Extraits :

- P : « *Vous arrivez le 8 octobre 2015 à Istanbul : pourquoi on vous interdit l'accès au territoire ? »*
- AB : « *Je ne sais pas ce qu'il y a eu sur son écran, des hommes en costard sont arrivés, et ont dit "on ne le laisse pas rentrer en Turquie". J'ai été mis dans une grande salle à l'aéroport. Tous les profils suspects, arabes, jeunes européens, ils ne prenaient pas de risque. Il y avait des attentats au même moment, à Istanbul, à Ankara. Ils m'ont renvoyé d'où je venais, donc de Chine. »*
- P : « *3 possibilités pour le refus turc : soit les autorités françaises ont appelé les autorités turques, mais je l'exclus. Deuxième possibilité : les autorités tunisiennes. 3ème possibilité : les autorités turques disposent d'informations de leurs banques de données, et peut être de votre voyage en janvier 2015. Est-ce que vous avez une idée ? »*
- AB : « *Les 3 sont possibles, mais je privilégierai le renseignement par les autorités turques »*
- P : « *Il existe un soupçon sur votre frère qui est resté plusieurs semaines en Turquie. Avec Miloud FEIA, ils sont soupçonnés d'avoir voulu se rendre en Syrie. Votre frère donne une explication pour le voyage en Turquie. Son explication me paraît douteuse, car quand on veut s'installer dans un commerce, on va faire des démarches auprès des sociétés locales, on trouve un endroit où ouvrir un commerce, là les gens partent déjà en Thaïlande, puis à Istanbul etc avec sa compagne pour des vacances et son enfant. Ils passent près de 2 mois. Déjà ça c'est suspect. Mais vous au même moment, vous arrivez en Turquie, et vous vous nous avez dit que vous aviez le projet d'aller rejoindre l'État islamique ? »*
- AB : « *Ce n'est pas illogique de penser ça, mais l'un n'empêche pas l'autre. On ne l'a pas laissé se défendre. Je connais mon frère, ce n'est pas un djihadiste. Son objectif c'était de s'installer dans un pays islamiste. »*
- P : « *Ce n'est pas complètement saugrenu que les policiers se disent qu'Anis Bahri, son frère T., et Miloud FEIA etc aient décidé de se rendre en Syrie ensemble si ? »*
- AB : « *Non, ce n'est pas irrationnel de penser ça »*

○ **Questions du ministère public :**

Extraits :

- P : « *Comment vous définiriez les contacts avec FEIA ? »*
- AB : « *Occasionnels on va dire »*
- P : « *Au niveau téléphonie, en mai et juin 2015, au milieu de la nuit, son téléphone active une borne proche de votre domicile à 1h12 : est-ce que vous vous rappelez cette venue ? »*
- AB : « *Il était venu chez moi m'aider à charger ma voiture »*
- P : « *Donc vous êtes assez proche pour l'appeler en pleine nuit pour ça ? »*
- AB : « *Oui »*

○ **Questions de la défense**

Extraits :

- Défense (FEIA) : « *Vous rencontrez Miloud FEIA à Villepinte, et vous le revoyez souvent au fast food avec votre frère T. Vous n'êtes pas un intermédiaire permanent, ils sont capables de se parler tout seul : on est bien d'accord ? »*
- AB : « *Oui »*
- Défense (FEIA) : « *Est-ce qu'il vous paraît possible qu'on puisse ouvrir un commerce à Adana ? Est-ce que les gens qui vont à Adana vont directement en Syrie ? Ça reste une métropole ? »*
- AB : « *Oui. »*
- Défense (FEIA) : « *Est ce que vous vous êtes rendu vous-même là-bas ? Avec votre frère T. ? »*
- AB : « *Non. »*

○ Questions du président :

Extraits :

- P : « Il y a déjà des recherches de logement qui datent de novembre-décembre 2015. Je n'arrive pas trop à comprendre la nécessité de commencer à faire des recherches à cette période alors que vous aviez toujours un domicile à Joinville ? »
- AB : « Je n'ai pas le souvenir d'avoir fait ça. »
- P : « Il y en a pourtant énormément, 12 recherches au total, 21 personnes qui confirment avoir été contactés pour une location, ce n'était pas vous ? »
- AB : « Non »
- P : « Si c'était vous qui faisiez ces démarches, pourquoi avoir fait ces recherches ? »
- AB : « Ce n'était pas dans le but d'échapper aux autorités judiciaires, le but c'était de faire des escroqueries. Quand le logement était fortement sollicité, fallait des pièces, je laissais tomber. Il me fallait juste une adresse. »
- P : « Toutes ces démarches ont échoué sauf à Marseille ? »
- AB : « Oui »
- P : « Les enquêteurs ont dit que sur 12 recherches, 8 étaient dans des villes où devaient y avoir des matchs de l'euro de football »
- AB : « C'est une hypothèse. »
- P : « Est ce que vous avez inclus Réda KRIKET dans cette démarche ? »
- AB : « C'est possible. »
- P : « A Joinville-le-Pont on a retrouvé un disque dur externe et un ordinateur, les policiers ont découvert des éléments de propagande djihadiste et un tutoriel pour faire des bombes, est ce que c'est vous qui l'avez enregistré ? »
- AB : « Oui c'est moi. »
- P : « Dans l'ordinateur il y a un appel au djihad, un éloge funèbre d'Oussama Ben Laden, des recommandations pour les amoureux des djihads et de nombreux autres textes, des vidéos de propagande de l'EI et un document qui s'appelle "ingénierie des explosifs" diffusé par un site islamiste. Dans le disque dur on retrouve des vidéos djihadistes et une vidéo sur la fabrication de mines, ainsi qu'une information sur les martyrs, et des documents assez anciens. Cette documentation vous intéressait personnellement ? »
- AB : « Oui, c'était ma façon à moi d'avancer, c'était des sujets que je voulais maîtriser, le djihad en Algérie, en Bosnie etc, je voulais avoir une vision beaucoup plus claire. A l'époque où je téléchargeais ça, ce n'était pas aussi accessible qu'aujourd'hui »
- P : « Tous ces produits qu'on a trouvé à Argenteuil, c'est quoi leurs finalités ? »
- AB : « Connaissant Réda KRIKET, je ne pense pas que ça ait une finalité terroriste. »
- P : « Vous l'interrogez sur ce qu'il compte faire de ces armes »
- AB : « Ce n'est pas clair. »
- P : « C'est à dire ce n'est pas clair ? »
- AB : « Je ne sais pas, je n'ai pas d'explication claire. »
- P : « Quand le juge d'instruction vous interroge, il vous demande si cet arsenal ressemble à un arsenal destiné à un braquage, vous vous souvenez de ce que vous avez répondu ? »
- AB : « J'ai répondu "bah non" ».
- P : « Ça ressemble à quoi alors ? D'après vous ça serait une logistique pour commettre un attentat, mais M. KRIKET n'aurait pas les moyens de le faire ? »
- AB : « Oui c'est ça »
- P : « Mais ce n'est pas chaud comme situation ça, d'être hébergé dans un appartement avec des explosifs, du matériel de laboratoire, des armes etc. alors que vous êtes en cavale ? Votre ami vous fait une confiance absolue. Quelle est votre réaction ? Votre logique c'est de partir en Syrie après tout. »
- AB : « Je fais quoi M. Le Président, je le dénonce ? »
- P : « Pourquoi vous ne prenez pas vos distances alors ? »
- AB : « C'est ce que j'ai fait, la seule chose que j'ai faite c'est de vérifier s'il était capable de passer à l'acte »
- P : « Comment il vous justifie la destination de ce matériel, pour des braquages ? Je n'ai jamais vu une attaque au TATP d'un distributeur. »
- AB : « Je ne sais pas, ce n'est pas très clair. La logistique est à l'image du personnage, ça part dans tous les sens, il n'y a pas de finalité avec Réda. »
- P : « Quelle finalité de réunir des armes et des explosifs ? »
- AB : « La stupidité, je vous donne ma vision des choses »
- P : « Vous soutenez l'EI qui a déjà organisé des attentats meurtriers, donc ça ne vous empêche pas de garder cette idée en tête, quand vous voyez qu'on fait le lien : qui ne ferait pas le lien entre la préparation d'un attentat et ces attentats ? »

- AB : « *C'est ce que j'ai dit au magistrat instructeur, ce raisonnement n'est pas stupide. Le lien est vite fait.* »
- P : « *Vous êtes interpellé le 27 mars. Vous apprenez l'interpellation de M. KRIKET du 26 mars le jour même, vous décidez alors d'acheter un téléphone et vous passez ces messages. Ce contact c'était qui ? Juste un numéro de téléphone ?* »
- AB : « *Il fait partie de mes contacts* »
- P : « *Pourquoi vous dites dans vos messages « je suis le frère de Abou Abderrahmane » ? C'est pas votre frère ? C'est qui ?* »
- AB : ****silence****
- P : « *Et Abou Moussanna l'algérien, 40 ans, de petite taille ?* »
- AB : « *Je ne suis pas sur* »
- P : « *Dans le milieu des aspirants djihadistes, est ce que ce n'est pas quelqu'un de connu ? Abdelnasser Benyoucef ?* »
- AB : « *Oui, mais je n'étais pas au courant avant* »

- P : « *Le 22 mars, c'est l'attentat de Bruxelles, vous vous êtes posé des questions ?* »
- AB : « *Non, pas plus que ceux du 13 Novembre. J'avais conscience que les choses étaient en train de changer et que ça allait devenir plus difficile de rejoindre la Syrie. L'EI ne se pose pas de question en fait, il ne se préoccupe pas des répercussions que leurs actes peuvent avoir sur les musulmans : pour eux les musulmans ne devraient pas habiter là-bas dans les pays occidentaux* »
- P : « *Est ce que vous aviez la même perception à l'époque, c'est à dire c'est un acte de guerre et que ça vous laissait indifférent ?* »
- AB : « *Non ça ne m'a pas laissé indifférent.* »
- P : « *En tant qu'être humain, vous avez ressenti quelque chose ?* »
- AB : « *Oui, je me sentais directement concerné, indirectement complice. Lorsqu'on adopte l'EI, on prend ce qui va avec. Voilà c'est tout.* »
- P : « *Vous auriez pu rejoindre l'EI et on vous aurait demandé de revenir en France pour commettre des attentats, vous l'auriez fait ?* »
- AB : Ne répond pas directement
- P : « *Donc vous pensez qu'on a une marge de manœuvre avec l'EI ?* »
- AB : « *Ils ne vous forcent pas, si vous ne voulez pas, ils vont trouver un étranger qui viendra faire un attentat. Il faut regarder les choses de manière objective. C'est un raisonnement un peu trop réduit de dire que l'EI veut juste tuer les français au nom de leur mode de vie.* »

○ Questions du ministère public :

Extraits :

- MP : « *Est ce que ces recherches d'appartement vous les avez faites avec M. KRIKET ?* »
- AB : « *Oui c'est possible.* »
- MP : « *L'idée c'est d'obtenir des adresses pour les utiliser pour des escroqueries, c'est ça ?* »
- AB : « *Oui.* »
- MP : « *A partir du 11 décembre vous allez à Argenteuil, où se trouve M. KRIKET ?* »
- AB : « *Je ne sais pas, si je suis allé à Argenteuil.* »
- MP : « *Donc vous êtes avec M. KRIKET et c'est là que vous touchez les armes ?* »
- AB : « *Oui.* »
- MP : « *On retrouve vos traces ADN sur le bécher, les gants, etc., donc pour vous c'est juste du rangement, pas de la manipulation des substances ?* »
- AB : « *C'est ça.* »
- MP : « *Vous sortez d'un Darty le 9 février 2016 à Argenteuil avec un carton dans les bras : qu'est-ce que vous avez acheté ?* »
- AB : « *Un aspirateur* »
- MP : « *Donc il n'y a pas que la période de décembre où vous étiez dans l'appartement ?* »
- AB : « *C'est possible que j'aie fait un passage après décembre, ce n'est pas impossible* »

- MP : « *Vous êtes le 9 février 2016 à Argenteuil, et le 12 février vous en partez, vous restez là-bas pour les 3 jours ?* »
- AB : « *Oui c'est possible.* »
- MP : « *Le 12 février, vous partez avec la moto Kawasaki : vous passez par Amiens et des chemins détournés pour aller en Belgique, on perd votre trace à Tourcoing. Ça ressemble beaucoup au chemin utilisé par Réda KRIKET, vous avez parlé avec lui de ce trajet ?* »

- AB : « Non. Pas besoin d'être un expert pour éviter les péages, je n'ai pas le bon permis, pour présenter des papiers en cas de contrôle. »
- MP : « A partir du 7 mars vont être activées 2 lignes qui sont 2 lignes belges qui vont fonctionner en réseau fermé. L'une de ces lignes est TWEL4835 et vous est attribuée. Est-ce que vous étiez l'utilisateur de cette ligne monsieur ? »
- AB : « Sûrement »
- MP : « Elle est activée de manière concomitante à une ligne attribuée à M. AMEUROUD, le support est retrouvé chez M. AMEUROUD. Est-ce que vous l'avez acheté ensemble avec M. AMEUROUD ? »
- AB : « Oui »
- MP : « A quoi ça sert ce réseau fermé de 3 lignes ? »
- AB : « Être en contact »
- MP : « Pourquoi en réseau fermé ? »
- AB : « Je ne sais pas, ce n'est pas si fermé que ça, moi j'ai bien utilisé avec d'autres personnes. Rien de particulier ces lignes »
- MP : « Le 22 et 23 mars vous êtes localisé aux Pays-Bas. Appel qui dure 17min, mais en tout une discussion de 30min avec Réda KRIKET après son départ. »
- AB : « Je n'en ai pas le souvenir, ça ne me dit rien. »
- MP : « S'agissant des munitions, vous avez dit que c'était vous qui les aviez déposées dans l'appartement, en 1 fois, le 24 mars. Aux Pays-Bas, les autorités ont comparé une boîte avec une languette en carton trouvée dans l'appartement de Rotterdam avec une même boîte trouvée dans l'appartement d'Argenteuil : l'analyse a montré que c'était très vraisemblablement la même origine. Est-ce que les munitions ont transité dans l'appartement de Rotterdam ? »
- AB : « Oui. »
- MP : « Le 26 mars, c'est la veille de l'interpellation, vous achetez 2 cartes SIM »
- AB : « C'est possible. »
- MP : « A 20h49 vous allez dans un cybercafé, pourquoi vous y allez, et que faites-vous alors que vous avez 2 téléphones ? »
- AB : « Pas de raison particulière, je ne voulais pas perdre de temps. »
- MP : « Lorsque vous dites Abou Moussanna pour vous c'est au pif car il y en a beaucoup c'est ça ? »
- AB : « Exact. »
- MP : « Ça aussi c'est une coïncidence ? Vous parlez d'un petit alors qu'il n'est jamais décrit »
- AB : « Je ne sais pas. »
- MP : « Vous avez de la chance car sur l'histoire des 2 hommes ça colle, et sur la description physique ça colle aussi. C'est vraiment une coïncidence ? »
- AB : « Purement. »

○ Questions du président

Extraits :

- P : « Vous avez été placé à l'isolement ? »
- AB : « De l'origine de l'affaire jusqu'en juillet dernier. »
- P : « Vous avez demandé à faire des formations, quelles formations ? »
- AB : « Ça a été refusé, je suis des cours de français, d'anglais, et espagnol. »
- P : « Vous avez eu accès à d'autres activités ou pas du tout ? »
- AB : « Ateliers de parentalité, atelier de médiation animale, c'est tout, c'est limité. Il n'y a pas d'alternative à l'isolement. »
- P : « On a signalé un bon comportement en détention, le personnel pénitentiaire ne s'est pas plaint particulièrement, mais on note quelques incidents toutefois. Incarcéré en régime de droit commun, M. BAHRI s'est vite mis en leader d'hommes, il exprime ses convictions ainsi que les bienfaits de son orientation religieuse, risque prosélyte, il est donc placé en isolement le 17 août 2016. Très ouvert avec le personnel, il se consacre au sport, ne recherche pas de contact avec les autres détenus. Il se projette positivement dans l'avenir.
L'arrivée d'Abdallah El-Hamahmy en 2017 entraîne une modification marquée du comportement de M. BAHRI. Ce changement de comportement se manifeste de la façon suivante : il demande le retrait de sa télévision en déclarant ne plus la juger utile. Il souhaite changer son rythme de vie. Il souhaite apprendre l'anglais. Il ne s'adresse plus au personnel féminin. Il reste silencieux, et s'enferme dans le mutisme. Ce changement de comportement est vu chez 2 autres condamnés. Il s'habille avec des tenues sombres. Il n'a plus d'interlocuteur institutionnel, nous demandons son départ en urgence. Vous confirmez ce changement de comportement ? »
- AB : « L'erreur qu'ils ont faite dans leur rapport, c'est qu'il n'y a pas de personnel féminin à l'isolement. A cette époque,

il y a d'Abdallah El-Hamahmy qui était soigné, le mec qui a fait l'attaque au Louvre. »

- P : « Il y a eu un rapprochement ? »
- AB : « Je n'ai jamais nié, on se salut, sans plus, forcément entre voisins on se salut. »
- P : « Pourquoi ils ont voulu que vous partiez ? »
- AB : « Quand j'ai voulu enlever la télé, ça les a choqués, c'était dans un contexte spécial »
- P : « Vous avez une proximité spéciale avec Abdallah El-Hamahmy ? »
- AB : « Non, il parle tellement doucement qu'on ne comprend rien. »

Le président lit une note : « Il dit facilement son idéologie, il semble inébranlable. Il reste évasif. Il paraît très lucide sur le quantum, il connaît parfaitement les rouages de la justice, il semble résigné. Le psychologue dit qu'il s'inscrit dans le salafisme. Son projet était de combattre ceux qui s'opposaient au projet d'Etat islamique. L'EI était sensible aux profils criminels. Il ressent une vive déception envers les cadres de l'EI.

Il condamne les attentats commis en France, selon lui ce sont des ignorants qui ont fait ça. M. BAHRI est respectueux. Il a déclaré qu'il était impossible de se désengager de la radicalisation. Il a une grande influence sur les autres détenues au QER. Il s'intéresse beaucoup aux autres, il n'hésite pas à leur donner des conseils.

La période de l'isolement lui a beaucoup pesé. Il explique souffrir de l'étiquette de l'homme violent qu'on lui donne. Il dit : "seuls les ignorants passent à l'acte". Le facteur de risque prégnant reste son charisme et son positionnement psychologique qui est très ancré. M. BAHRI s'accroche à cette béquille car il a peur d'un effondrement interne. Son état psychique, son dérèglement de l'humeur présentent un risque.

Éviter l'isolement apparaît comme un facteur de protection

Il semble avoir besoin de temps pour se construire d'autres repères identitaires.

La relation avec son fils apparaît comme un levier fort incontournable (si seulement de la régularité). Mais l'absence (car il est en Tunisie) pourrait entraîner une progression de la radicalité. »

- P : « Après vous avez été envoyé dans un quartier de radicalisation (QPR) à la santé : bonne hygiène de vie, il joue souvent à la console, fait des exercices physiques pour se maintenir. 2 visites par semaine. Il passe beaucoup de temps au téléphone avec sa famille. Il est soutenu financièrement par des mandats que son frère lui adresse chaque mois (200 euros par mois). Il reçoit des cours dans le cadre pénitentiaire pour avoir un diplôme d'accès aux études universitaires. »
Il semble que vous ayez eu des difficultés à faire la transition entre quartier de détention et QPR, puis vous vous êtes adapté. Il semble aussi que vous avez des difficultés à aborder certains sujets difficiles, notamment quant au procès, ce qui se comprend légitimement ; quels sont ces autres sujets difficiles, ces autres sujets douloureux ? »
- AB : « Par rapport à mon enfance, c'est un point particulier, je ne veux pas revenir là-dessus »
- P : « Il est mentionné que « du fait de son parcours judiciaire et de son intelligence sociale il sait faire une bonne utilisation des rouages institutionnels pour parvenir à ses propres fins. Il s'est bien intégré dans les dynamiques de groupe. D'un charisme naturel évident, il dispose de plusieurs facteurs de protection : il bénéficie d'un soutien familial et est ouvert au débat, il a la capacité de se remettre en question et à prendre du recul. Il présente également des facteurs de risque : il est tombé dans la délinquance très tôt, a une capacité d'emprise sur autrui, volontaire ou non, et a une idéologie radicale ». Est-ce que ça vous appelle à faire des réactions ? »
- AB : « Je veux rester dans l'échange avec le personnel de ce QPR »
- P : « Vous êtes actuellement classé en liste d'attente pour la participation à des ateliers. Signe de ne pas d'incidents. Vous avez travaillé sur un projet de fresques. C'était quoi ? »
- AB : « Fresque avec les calanques de Marseille, c'est moi qui ai choisi ce thème »
- P : « Un seul incident disciplinaire le 20 juin 2020, sanctions pour avoir proféré des insultes à l'encontre d'un membre du personnel de l'établissement. Qu'est ce qui s'est passé ? »
- AB : « C'était une erreur de ma part, un surveillant lors d'une fouille m'avait provoqué. »
- P : « Vous aspirez à quoi ? »
- AB : « J'ai du mal à me projeter, ça dépend de la condamnation. Tout de suite dans l'immédiat. J'ai pas mal d'entourage dans le domaine du bâtiment, je pourrais bosser là-dedans. Je reste positif »

○ **Témoignage de la demi-nièce de Miloud Feia :**

Elle est entendue en visioconférence. Le témoin est la fille de la demi-soeur de Miloud Feia.

Extraits :

- Demi-nièce de Miloud Feia (DN) : Je suis étonnée d'être là car je vois très peu Miloud Feia. A l'occasion d'une réunion de famille, à laquelle je n'ai pas assisté, ma mère apprend que son demi-frère est parti en Turquie. La famille s'inquiète, notamment pour sa femme enceinte et sa fille qui sont partis avec lui. Je me suis aussi inquiété et donc j'ai décidé de réaliser un signalement.
- Président (P) : Pourquoi avoir décidé de le signaler à la police ?
- DN : Je m'inquiétais car je connais ses antécédents.
- P : Lesquels ? Et comment les connaissez-vous ?
- DN : Bah ses antécédents judiciaires pour terrorisme. Tapez sur internet le nom de Miloud Feia, vous verrez on trouve facilement.
- P : Connaissez-vous bien Miloud Feia ?
- DN : Non pas vraiment. Je l'ai connu surtout plus petite lorsqu'on allait une fois par mois aux réunions de famille, voir les oncles et tantes. Mais quand j'ai grandi j'ai arrêté d'aller à ces réunions et donc je le voyais beaucoup moins.
- P : Votre mère vous parle du fait qu'il est retourné en Turquie une 2^{de} fois peu de temps après un 1^{er} voyage et c'est là que vous allez faire un rapprochement avec la Syrie ?
- DN : Oui.
- P : Pourquoi n'avez-vous pas parlé de votre signalement à votre mère dans un premier temps ?
- DN : Pour éviter de la stresser. Elle était déjà assez inquiète comme ça.
- P : Vous avez donc réalisé un signalement le 4 novembre 2015. Vous l'avez fait car selon vous il était radicalisé ? Il aurait fait l'apologie du djihad ?
- DN : Non c'est avant tout en raison de la première affaire.
- P : Au cours de vos auditions vous relatez l'épisode du mariage de votre cousine en 2014 où il aurait laissé sa femme dans la voiture car il ne voulait pas qu'elle danse avec des hommes. Pouvez-vous nous en dire plus ?
- DN : Alors, concernant cet épisode, j'aurais mal interprété les choses. En réalité, cet épisode je ne l'ai pas vu de mes yeux.
- P : D'accord. Mais alors, tout de même, qu'aviez-vous entendu comme paroles rapportées à l'époque ?
- DN : Il ne voulait pas que sa femme vienne et l'avait laissée dans la voiture car il voulait pas qu'elle soit avec d'autres hommes, qu'elle danse avec d'autres hommes.
- P : Connaissez-vous les raisons de son voyage ?
- DN : Au départ ils devaient y aller car sa femme avait besoin de repos. Ma mère m'a ensuite dit que sa femme lui avait dit qu'il lui avait proposé de vivre là-bas, qu'il allait monter une affaire avec un copain.
- P : Que pense votre famille de ce signalement ? Des personnes vous l'ont-ils reproché ? Avez-vous leur soutien ?
- DN : Non personne dans ma famille ne me l'a reproché. J'ai le soutien de la famille. J'ai même entendu que peut-être je lui avais sauvé la vie.

○ **Témoignage de la demi-soeur de Miloud Feia :**

a) Audition et questions de la cour

Extraits :

- Demi-soeur de Miloud Feia (DS) : Tout ce que je peux vous dire c'est que je ne suis pas au courant de l'affaire. Ça ne m'intéresse pas.
- P : Vous allez voir votre frère en prison ?
- DS : Non pas du tout. La 1^{ère} fois la famille l'a soutenu [référence à la première condamnation en 2009], ou du moins moi. Mais là la 2^e affaire on ne veut pas le soutenir.
- P : Quel caractère au moment où vous le côtoyiez ? Que pouvez-vous nous dire de lui ?
- DS : J'allais le voir avec sa femme et sa fille à Nanterre. C'est quelqu'un d'introverti. Il ne parle pas de ses projets. Il ne partage pas grand chose. On ne partage pas grand chose. On a relation frère/soeur assez pudique. On prend des nouvelles mais ça reste un peu en surface quoi. Et puis, j'aime pas trop rentrer dans la vie privée des gens. Ce n'est pas quelqu'un qui se confie non plus.
- P : Aviez-vous parlé de sa condamnation pour une affaire de terrorisme ?

- DS : Je n'en avais pas parlé directement avec lui. Mais on fait des réunions de familles. Et, certains de mes frères, après sa première condamnation, lui avaient remonté les bretelles. Il nous avait remerciés de notre soutien. Il avait dit qu'il avait bien compris etc. Là avec la 2e affaire quand on m'en a parlé j'étais choqué.
- P : Etiez-vous au courant de son 1er voyage en Turquie ?
- DS : Oui j'étais contente. Je me suis dit que ça leur ferait du bien de partir se reposer, surtout pour sa femme qui était enceinte.
- P : Il est reparti en Turquie au mois d'octobre 2015. Vous avez appris ce 2e voyage comme votre fille nous l'a exposé, c'est-à-dire qu'il devait recevoir votre réunion le dimanche mais vous aviez appris qu'il était déjà parti ?
- DS : Oui tout à fait.
- P : Sa femme va rentrer en octobre 2015 avec sa fille. Qu'avez-vous pensé du fait qu'elle rentre seule ?
- DS : Ce qu'on s'est dit avec Bachir et ses frères c'est que s'il veut faire une affaire, d'accord, mais si sa femme est enceinte, il faut pas qu'elle soit là-bas et la faire rentrer toute seule ce n'est pas sérieux.
- P : Avez-vous eu des contacts avec la femme de votre frère à son retour ?
- DS : Oui, je l'ai appelée pour avoir des nouvelles. Elle m'a expliqué que Miloud voulait faire des affaires là-bas et qu'il voulait peut-être qu'ils s'y installent. Sa femme m'a dit qu'elle ne voulait pas rester là-bas et que c'est pour ça qu'elle était rentrée.
- P : Votre petit-cousin S. F. avait-il une certaine proximité avec votre frère ?
- DS : Oui je crois. Il l'a hébergé à Aulnay-sous-Bois il me semble car Miloud Feia était célibataire lorsqu'il habitait là-bas.
- P : Lors de cette réunion, avec vos frères et soeurs vous vous êtes dits que vous deviez faire quelque chose : trouver où il est pour pouvoir aller le chercher ou lui mentir et lui dire que sa femme était malade pour qu'il décide de revenir. Vous étiez inquiets donc ?
- DS : Bah on se demandait ce qu'il faisait là-bas. C'est vrai que si on avait su ce qu'il faisait, qu'il voulait aller vivre en Turquie et monter un commerce, on aurait peut-être pas fait une telle réunion.
- P : Comment faites-vous le lien entre votre frère, la Turquie et la Syrie ?
- DS : C'est la période, la publicité à la télé sur le signalement, la manière précipitée avec laquelle il part. Tout ça fait qu'on se pose des questions.
- P : Los de vos réunions de famille, avait-il parlé de sa volonté d'ouvrir un restaurant ?
- DS : Oui je crois mais il n'avait pas développé plus que ça.
- P : Avait-il déjà parlé de sa volonté d'aller émigrer en terre musulmane, de faire la hijra ?
- DS : Non, je l'ai jamais entendu dire ça.
- P : La famille a-t-elle reproché à votre fille ce signalement ?
- DS : Non. Je sais juste qu'on lui a rapporté que quelqu'un avait dit que peut-être que son signalement lui avait sauvé la vie.

b) Question de la défense

Extraits :

- Avocate 1 de Miloud Feia (A1) : Selon ce qui a pu être déduit de vos auditions, ou des articles de presse, vos déclarations corroboreraient la radicalisation de votre frère, considérez-vous que c'est le cas ?
- DS : Non.
- A1 : Vous avez raison ce n'est pas le cas, vos déclarations ne vont pas dans ce sens.
- DS : Pour moi mon frère il n'est pas radicalisé.

L'avocate de Miloud Feia relate des déclarations qu'elle a tenues lors des ses auditions où elle a dit qu'elle considérait que la seule différence dans la pratique religieuse entre elle et son frère c'était le fait qu'il faisait ses prières à heures fixes, aux heures indiquées, alors qu'elle les rattrapait plus tard car elle pouvait pas les faire pendant son travail.

- DS : Il a toujours été constant dans sa pratique
- A1 : Vous vous êtes inquiétés non pas en raison de sa supposée radicalisation mais du contexte global ?
- DS : Oui c'est exactement ça. On s'est fait des films.

○ Témoignage du frère de Miloud Feia :

Extraits :

- Frère de Miloud Feia (F) : Personnellement dans notre famille on a rien compris, on a pas compris pourquoi il était en Turquie etc. Enfin on a pas compris l'affaire quoi.

- P : *Que pouvez-vous nous dire de son caractère ?*
- F : *Il est gentil, il faisait beaucoup de sports, il s'occupait bien de ses enfants.*
- P : *A l'occasion des réunions familiales, a-t-il parlé de sa volonté d'ouvrir un commerce ?*
- F : *Non.*
- P : *De sa volonté de faire la hijra ?*
- F : *Non.*
- P : *De qui avez-vous appris qu'il était en Turquie ?*
- F : *Je sais plus.*
- P : *Vous avez pas été surpris de son départ ?*
- F : *Un peu mais on était pas inquiets.*
- P : *Bah si un peu non ?*

Le président évoque alors les témoignages de sa soeur qui indiquent que toute sa famille était inquiète. Son frère persiste à dire que sa famille n'était pas particulièrement inquiète de son départ en Turquie.

Le Président s'agace alors un peu. **Il indique au témoin que ce n'est pas servir son frère que d'oublier ou de revenir sur des éléments déclarés lors d'auditions préalables, que ce n'est pas du tout la meilleure façon de le défendre, au contraire.**

- P : *Vous vous rappelez du fait que vous avez dit qu'il voulait ouvrir un sandwicherie avec quelqu'un, qu'il voulait s'installer en Turquie ?*
- F : *Bah oui mais il a dit qu'il allait rentrer en France dans pas longtemps.*
- P : *Vous rappelez-vous d'avoir pensé à aller le chercher ou lui mentir sur l'état de santé de sa femme pour le faire revenir ? Quelle était votre inquiétude ?*
- F : *On était pas particulièrement inquiets c'est juste que sa femme était enceinte, je voulais aller le chercher pour ça.*

Il ne dit de manière générale pas grand chose et son témoignage n'apporte que peu d'éclairage sur le voyage de son frère en Turquie. Il revient plus ou moins sur ses déclarations ou les minimise.

- P : *En avez-vous voulu à votre nièce de l'avoir signalé ?*
- F : *Non.*

Président indique alors que selon lui ce n'est pas ce signalement qui est à l'origine de son arrestation en Turquie.

○ **Témoignages de son petit-cousin et de sa compagne :**

L'avocate de Miloud Feia a communiqué au greffier un certificat médical attestant que la compagne de Miloud Feia ne peut pas se rendre au procès pour raison médicale. Le président le lit. Pas de commentaire des autres parties au procès. Miloud Feia indique ensuite quant à lui qu'il l'a eue au téléphone hier soir en prison : « *elle se sentait pas bien.* »

Quant à son petit-cousin S. F., le président indique que les autorités algériennes sont allées à son domicile mais qu'on ne l'y a pas trouvé, celui-ci habitant en Algérie. Le président indique que connaissant un peu le fonctionnement des autorités algériennes, s'ils avaient pu le retrouver ils l'auraient retrouvé.

Le président demande à Miloud Feia ce qu'il pense de ces absences. Celui-ci indique que lui aussi il voulait qu'ils témoignent mais que bon, c'est comme ça, il en est le premier désolé.

Président décide alors de lire les auditions de sa compagne et de son petit-cousin S. F. qui ont été entendus par les enquêteurs de la DGSJ suite à son arrestation en Turquie.

a) Audition de sa compagne

Extraits

- Enquêteur (E) : *Pourquoi est-vous rentrée seule avec votre fille ?*
- Compagne (C) : *J'avais des rendez-vous médicaux avec la maternité.*
- E : *Avez-vous rencontré des personnes en Turquie ?*
- C : *Mon mari a rencontré le frère d'un bon ami à lui. Il lui a dit qu'il était aussi en Turquie pour ouvrir un restaurant, celui-ci ayant de l'expérience dans le domaine, il avait un restaurant grec en Tunisie.*
- E : *De quoi ils ont parlé ?*
- C : *Je crois qu'ils ont parlé de l'ouverture de ce restaurant.*
- E : *Savez-vous dans quelle ville il a été arrêté ?*
- C : *Non je ne sais pas, pas eu de contacts avec lui depuis son arrestation, je ne sais pas.*

- E : Pourquoi dites-vous que vous étiez stressée là-bas alors que vous étiez en vacances ?
- C : Parce qu'on devait rester 1 semaine en Turquie et que finalement on est restés plus longtemps, ça m'a stressée. On habitait dans le même immeuble au rez-de-chaussée avec le couple de l'ami de mon mari. Il étaient à Ankara et ils sont venus en bus à Antalya. Je ne voulais pas partir la 2e fois. Je crois que le voyage a été annulé mais que l'assurance ne voulant pas rembourser on a finalement décidé d'y aller.
- E : Vous nous déclarez donc que vous avez décalé la date de votre 2e voyage ?
- C : Oui.
- E : Que pensez-vous du fait qu'il a été arrêté à Adana, près de la frontière syrienne, à 400 kms d'Antalya ?
- C : Je ne sais pas.

Elle est ensuite interrogée sur l'épisode du mariage de la nièce de son mari. Elle dit qu'elle est restée dans la voiture car c'était mieux pour sa fille, qu'il faisait froid et qu'elle ne danse pas devant les hommes.

- E : Connaissiez vous le frère d'Anis Bahri, T. Bahri, ainsi que sa femme ?
- C : Non.
- E : Miloud Feia connaissait-il T. Bahri ?
- C : Je ne sais pas. Je sais qu'il connaît son frère Anis. Ils se sont peut-être vus (T. Bahri et Miloud) à un mariage. Moi je ne le connaissais pas.
- E : L'enquêteur fait état de la déclaration de la femme de T. Bahri qui indique que son mari et Miloud Feia avaient l'intention de se rendre en Syrie, que c'était Miloud Feia qui connaissait le moyen de s'y rendre et que la femme de Miloud Feia avait décidé de rentrer en France car elle ne voulait pas aller en Syrie.
- C : Ce n'est pas vrai. La femme de T. Bahri a menti.

b) Audition de son petit-cousin

Extraits :

- Petit-cousin (PC) : J'ai bien acheté la voiture de Miloud pour 2750 euros. Je pensais qu'il voulait acheter une Audi A3 avec cet argent.

L'enquêteur (E) fait état du fait qu'ils étaient en contact téléphonique lorsque Miloud Feia étaient en Turquie. Il rappelle que S. F. a envoyé un message le 4 novembre 2015 pour lui demander quand est-ce qu'il rentrait de Turquie, que sa famille commençait à s'inquiéter.

Le petit-cousin indique alors que Miloud Feia lui a demandé le 5 novembre 2015 de trouver le coût d'un billet retour en France depuis Antalya, mais il lui demande de ne rien réserver tant qu'il ne lui demande pas.

- PC : Jamais il n'a fait l'apologie d'un groupe terroriste. On ne parlait jamais du conflit en Syrie. Je ne suis pas politicien.

○ Interrogatoire de Miloud Feia :

Extraits :

- P : Vous arrêtez votre scolarité en 3e. Vous avez des diplômes ?
- M : Non.
- P : Vous avez occupé différents postes en intérim ? Dans quels domaines ?
- M : J'ai commencé en 1998 dans un fast food qu'avez mon frère. Ça a duré 1 an ou 2.
- P : D'autres expériences dans la restauration ?
- M : Oui, à Saint Denis. Je faisais de la préparation et de la vente dans un restaurant grecque.
- P : La dernière fois que vous avez exercé dans ce domaine.
- M : En 2014, à Saint-Ouen-l'Aumône.
- P : Vous avez fait le petit pèlerinage à La Mecque avec Anis Bahri, c'est bien ça ?
- M : Oui.
- P : Comment vous l'avez rencontré ?
- M : En prison à Villepinte, on avait les mêmes centres d'intérêts, notamment l'athlétisme.
- P : Vous avez été incarcéré de décembre 2007 à décembre 2009 dans le cadre d'un soutien logistique à une organisation terroriste. Que pouvez-vous nous dire de cette condamnation ?
- M : On a parlé de soutien logistique mais j'envoyais simplement des jumelles de vision nocturne.
- P : Alors, c'est un jugement du 7 décembre 2009.

Le président lit le jugement : courant 2007, la direction de la sécurité intérieure prend connaissance d'un groupe de soutien

logistique en France de l'organisation AQMI, animé par un certain Miloud Feia. Selon le jugement, Miloud Feia était en relation avec un certain Makloufi, un cadre d'AQMI.

Le président fait alors état très en détails de ce pour quoi il a été condamné.

- P : Je fais état de tous ces détails car vous avez été interrogé dans le cadre de l'affaire qui nous occupe par le magistrat instructeur sur cette condamnation et il m'a semblé au vu de la retranscription de ces auditions que vous minimisiez cette condamnation. Quelle perception vous avez de cette condamnation ?
- M : J'ai fait une mauvaise rencontre. Et puis je suis sorti en 2009 et pendant 5 ans j'ai pas fait parler de moi.
- P : Une relation amicale s'est nouée à Villepinte avec M. Bahri ?
- M : Oui on peut dire ça.
- P : Vous connaissez ses frères ?
- M : Je connaissais un peu son frère T. Bahri.
- P : Il était question avant votre voyage en Tunisie d'avoir une relation professionnelle avec lui ?
- M : Oui.
- P : T. Bahri vous a-t-il proposé de venir travailler avec lui à Sousse en Tunisie où il avait un restaurant ?
- M : Oui mais j'ai pas répondu non, j'avais pas envie d'aller vivre en Tunisie.
- P : Connaissez-vous Messieurs Ameuroud, Kriket, Meniker, Belouafi et Alami ?
- M : Non.
- P : Pourquoi décider de repartir en Turquie si peu de temps après le 1er voyage ?
- M : Pour le tourisme. Et pour une fille aussi.
- P : Pour une fille ?
- M : Oui après je vais pas rentrer dans les détails.
- P : Au moment où vous préparez le 2nd voyage, avez-vous l'idée de participer à l'ouverture d'un restaurant en Turquie ?
- M : Oui c'est possible.
- P : Est-ce cohérent de partir avec sa femme et sa fille si c'est pour « revoir une fille » ? Et puis partir 1 semaine en Turquie pour monter un restaurant c'est peu.
- M : [Ne donne pas d'explication]
- P : Pourquoi vous n'avez prévenu personne de votre second départ en Turquie alors qu'une réunion familiale était prévue après votre départ en Turquie ?
- M : J'ai prévenu une partie de ma famille, mes frères étaient au courant. Mon petit-cousin aussi.
- P : Pourquoi étaient-ils inquiets ?
- M : Par rapport au climat de 2015, ce qu'on disait de la Turquie.
- P : Alors pourquoi ne pas avertir justement ?
- M : C'est une erreur de ma part c'est vrai.
- P : Pour quelqu'un qui voyageait jamais (pas de voyage depuis 2011), 2 voyages successifs en Turquie c'est un peu étrange non ?
- M : Si je voyageais un peu en Algérie etc...
- P : Qu'est-ce qui était prévu avant ce 2e voyage ? Que vous vous rencontriez avec Anis Bahri [a été refoulé de Turquie alors qu'il essayait de s'y rendre en octobre 2015] et son frère T. ?
- M : Non. En fait l'application Viber géolocalise les contacts. J'ai vu que T. Bahri était en Turquie au même moment que moi donc j'ai décidé de le contacter directement.
- P : Précédemment on a vu d'une certaine façon que c'est Anis Bahri qui vous a mis en contact. N'était-il vraiment pas prévu que vous vous retrouviez avec Anis Bahri et T. Bahri en Turquie ?
- M : Ah non c'était pas prévu.
- P : Vous trouvez pas étrange que vous retrouviez tous les 3 en Turquie au même moment ? Anis s'est fait refouler. Mais il y a T. Bahri et puis vous qui vous retrouvez là-bas au même moment.
- M : Vu mon passé et tout, je comprends qu'il y ait un doute. Mais j'espère qu'il sera levé.
- P : Pourquoi vous prolongez votre séjour ?
- M : Pour voir Tarek et puis après il me parle de monter un restaurant donc on visite des locaux etc... Ça prend du temps.
- P : Pourtant selon les témoignages de la compagne de T. Bahri vous ne le connaissiez pas, elle dit qu'il ne vous a pas reconnu quand vous vous êtes vus.
- M : Si on s'était déjà vu, je l'ai déjà servi dans le restaurant où je travaillais à l'époque, je l'ai déjà vu, je sais pas pourquoi elle dit ça.

Miloud Feia répond ensuite au président qui continue ses questions sur son 2nd voyage en Turquie que « **ça ne m'a jamais traversé l'esprit de traverser la frontière** »

- P : A Adana il se passe quoi ?
- M : Les journées sont rythmées par les visites de locaux, des visites culturelles, de mosquées.
- P : Comment expliquez-vous le signalement de votre nièce ?

- M : Elle a pensé à moi je pense. Elle ne me connaît pas très bien mais elle a du s'inquiéter pour moi.
- P : T. Bahri a expliqué qu'il voulait que vous soyez son cuisinier dans son restaurant et que vous alliez venir vous installer avec votre famille en Turquie. Pourtant c'est pas ce que vous dites.
- M : Je sais pas pourquoi il dit ça c'est bizarre.
- P : Sur cette histoire de DVD à la gloire de Ben Laden découvert chez vous par notre nièce, qu'avez-vous à dire ?
- M : Elle doit faire erreur. D'ailleurs, dans la procédure, d'abord on parlait de cassettes, ensuite on a parlé de CD-ROM. Bientôt on parlera peut-être de carte SD. Je comprends pas.

Le Président fait état des fichiers, vidéos et photos retrouvés dans son ordinateur. **Certains faisaient l'apologie du djihad.**

- P : Vous pouvez me dire à quoi correspondaient ces fichiers ?
- M : Nan, ça fait longtemps que j'ai cette clé, je les regardais pas. Je me rappelle plus ce qui a dedans.
- P : Elle vient d'où cette clé ?
- M : C'est un certain « Ali » qui me l'a vendue. Je sais pas.
- P : Comment expliquez-vous qu'il y ait toute cette documentation contre Daesh et Al-Qaïda dans un sac dans votre appartement ?
- M : Ça conforte mes idées. Ce que je pense de ces groupes.
- P : Il s'agit de tracts. Avez-vous tracté ces documents ?
- M : Oui
- P : Pouvez-vous nous parler de votre arrestation en Turquie ?
- M : Je n'ai pas compris. Il s'agissait d'un contrôle de routine à notre hôtel puis après on nous a embarqué.
- P : Selon les autorités turques, il s'agissait d'une base arrière logistique de l'EI. Qui a réservé dans cet hôtel ?
- M : C'est avec Tarek qu'on a vu tout ça.

b) Questions du ministère public

Extraits :

- Ministère public (MP) : Sur cette condamnation, vous parlez d'une mauvaise rencontre et de l'appât du gain c'est tout ?
- M : [Ne répond pas vraiment]

Le ministère public fait état des déclarations de plusieurs personnes entendus par la DST sur lesquels les juges se sont fondés pour motiver la décision de 1ère instance et qui estiment bien qu'il était radicalisé, qu'il avait une influence sur les autres, qu'il était très dur dans son caractère et sa religion. Miloud Feia répond qu'il pense que ceux qui ont témoigné ont eu peur, la DST les convoquant. Il estime également qu'il ont dû être orientés dans leurs réponses.

- MP : Quelle est la fréquence de vos rencontres avec Anis Bahri ?
- M : Je peux pas vous dire. On était en contacts quoi.
- MP : Selon vos déclarations ça serait votre dernière rencontre daterait e janvier 2015 à La Défense ?
- M : Oui ça doit être ça.
- MP : On se rend compte par le biais de l'analyse de la téléphonie qu'il y avait 4 contacts par jours en moyenne entre vous pendant un certain temps. Vous disiez que vous vous voyiez tous les 6 mois. C'est pas vraiment ça. Vous étiez si proches que ça alors ?
- M : Je me rappelle plus, si vous le dites.
- MP : C'est la téléphonie qui le dit.

Le ministère public lit ensuite un échanges entre Miloud Feia et son petit-cousin S. F. datant du 20 septembre 2015 et indiquant : « oublie pas de mettre la voiture sur Le bon coin ».

- MP : Vous parlez de quelle voiture ?
- MF : De la sienne, pour acheter la mienne il devait vendre la sienne avant
- MP : D'accord. Il a besoin de vous pour s'en rappeler ?
- MF : Je sais pas nan, je lui ai dit quoi.
- MP : En 2015, on peut observer qu'il y a 6 dates suspectes où vous traversez la commune d'Argenteuil. Comment expliquez-vous ces déplacements ?
- M : C'est la commune limitrophe de celle où habite mon frère. Et puis Argenteuil c'est pas très loin de chez moi (il habite à Nanterre). J'allais notamment acheter dans un gros magasin d'Argenteuil des produits frais, des légumes. J'allais au Total aussi.
- MP : Vous avez été plusieurs fois à Argenteuil en août 2015. Plusieurs de ces déplacements sont suspects selon les enquêteurs. Certains déplacements étaient tard le soir.
- M : J'accompagnais ma femme chez une amie qui habite à Argenteuil

- MP : Le 5 octobre 2015, vous activez des bornes à Argenteuil entre 20H17 et 21h06. Quelle justification de ce déplacement ?
- M : Comme j'ai dit, je suis allé acheter des produits frais ou j'ai dû aller accompagner ma femme chez une amie.
- MP : On trouve 69 échanges avec un numéro spécifique entre le 4 juin 2015 et le 20 juin 2015. Des SMS sont échangés, il y a également des communications vocales. Ce numéro spécifique est en relation avec plusieurs protagonistes du dossier, dont M. Belouafi. Le téléphone utilisant ce numéro a été déclaré comme le sien par Anis Bahri après la perquisition de son domicile. Mais on est pas sûr que ce soit son téléphone donc en parlera de cette personne comme d'un « interlocuteur ». Cet interlocuteur a eu des contacts le 12 juillet, le 18 juillet, le 22 juillet et le 12 août 2015 avec Soufiane Belouafi. Il a eu aussi des contacts avec X, ce qui correspond plutôt aux interlocuteurs de Reda Kriket. Dites-vous toujours que vous ne connaissez pas Reda Kriket et que ce numéro de téléphone n'est pas le sien ?
- M : Je ne connais pas Reda Kriket

c) Observation de la défense

- Avocate 1 de Miloud Feia (A1) : Je tiens à rappeler qu'au vu de l'information judiciaire, le numéro de téléphone que vous avez mentionné Mme l'Avocate générale est plus possiblement celui d'Anis Bahri que de Reda Kriket.

Le président demande à Anis Bahri de s'exprimer sur ce point.

- Anis Bahri : C'est ma ligne oui, je l'ai ouverte par l'intermédiaire de la société de l'un de mes amis.

d) La situation carcérale de Miloud Feia

Le président fait lecture des différents rapports carcéraux relatifs à Miloud Feia rappelant que celui-ci a été incarcéré dans le quartier de prise en charge de la radicalisation (QPR) de Lille-Annœullin.

Pas d'incident disciplinaire. Suivi psy entre 2016 et 2018.

Miloud Feia a été auxiliaire de cuisine du 1er mars 2016 au 6 mai 2016. Il a été déclassé pour insuffisance de travail et problème de comportement.

Pendant la période d'observation au sein de ce QPR afin d'évaluer sa radicalisation Miloud Feia a été très correct avec tout le monde, il n'a pas eu de problème disciplinaire, la cellule était propre et bien rangée.

Les rapports carcéraux font quand même état du fait que **lorsqu'on aborde sa situation pénale il devient plus fermé, plus agacé.** Sur sa radicalisation, il s'exprime de manière laconique. Il a un discours lissé, très policé, il reste dans le contrôle de son image et de son discours. **Il a un sentiment fort de persécution, pour lui tout n'est que malentendu.**

Facteurs de risque selon les rapports carcéraux : les entretiens sont saccadés. Il ne reconnaît pas les faits qui lui sont reprochés. Déclare ne pas avoir voulu se rendre en Syrie ni vouloir vivre dans autre mode de civilisation que celui qu'il a toujours connu. **Ne semble pas avoir saisi les raisons de sa présence aux quartiers d'évaluation de la radicalisation.**

La question de la dissimulation pourrait se poser même s'il n'a pas donné de signe de pratique rigoriste. Son attachement familial n'est pas assez solide pour éviter le risque de récidive.

P : Pourquoi les rapports carcéraux pensent que vous êtes dans une démarche de dissimulation ?

M : Je ne sais pas, j'ai toujours répondu aux questions. J'ai toujours tout bien fait. Je ne comprends pas pourquoi les rapports carcéraux disent ça. Je ne me suis pas opposé aux questionnaires, j'ai même fait le questionnaire de Proust.

Conclusions d'un rapport de mai 2020 : il mentionne l'importance de la paternité. Il est souhaitable qu'il continue à rencontrer le médiateur du fait religieux.

- P : Que voulez-vous faire à votre sortie de prison ?
- M : M'occuper de ma femme et de mes filles.
- P : Et concernant le travail ?
- M : Je souhaite travailler, pourquoi pas dans la restauration. Ou faire une formation, pourquoi pas dans le jardinage.
- P : Selon les rapports, il semblerait également que vous soyez modérateur par rapport aux co-détenus les plus jeunes, voire médiateur.
- M : Oui c'est vrai.
- P : Quelles sont vos relations avec les co-détenus du QPR ?
- M : Je n'ai pas de relations proches avec eux, après on est tout le temps ensemble.

La défense fait une autre lecture des rapports carcéraux. Elle estime que selon ce qu'il ressort des auditions il n'y a pas de problème avec Miloud Feia, qu'il n'y a pas d'éléments qui invitent à penser qu'il est radical dans sa pratique de l'islam mais que les rapports carcéraux en concluent quand même qu'il y a un problème, qu'il y a sans doute de la dissimulation. « Quand il n'y a pas de problème il y a un problème ».

Vendredi 26 mars 2021 – Jour 15

○ Témoignage de la femme de Monsieur Ameroud (T) :

Le président souhaiterait notamment revenir sur le fait qu'ils soient partis de l'Algérie pour aller en Belgique. Madame expliquera qu'elle avait une carte de résident pour vivre en Algérie mais que celle-ci n'a pas été renouvelée. Le couple et leurs enfants (ils en ont trois aujourd'hui) se sont alors installés en Belgique à partir de 2013.

Monsieur Ameroud a toujours été en situation irrégulière sur le territoire belge et enchaînait les petits boulots non déclarés. Madame quant à elle n'avait pas d'emploi.

Le président décide ensuite d'aborder la condamnation de Monsieur Ameroud concernant des faits similaires à cette affaire : association de malfaiteurs terroristes. **Pour sa femme, cette décision est infondée et injuste.**

Extraits :

- P : Vous connaissez son histoire ?
- T : Laquelle ?
- P : Avant son incarcération en 2006 ?
- T : Oui.
- P : Vous saviez pourquoi il a été incarcéré ?
- T : Pour des faits de terrorisme.
- P : Oui mais terrorisme c'est large... Vous considérez que c'est une condamnation infondée et injuste ?
- T : Exactement.
- P : Comment vous l'expliquez alors ?
- T : Il y a pas les preuves.
- P : Vous aviez lui la décision par exemple ?
- T : Je l'avais lu.
- P : Est ce que vous faites des liens entre ses activités en Belgique et ce qui lui arrive la ?
- T : Pas du tout.
- P : Vous ne savez pas s'il a pu revenir en France ? S'il a voyagé, s'il avait des intérêts aux Pays Bas ?
- T : Pas du tout il a toujours été avec nous.
- P : Parce qu'on sait qu'il s'est rendu aux Pays Bas au mois de février et mars.

Concernant les autres accusés, extraits :

- P : Monsieur Anis Bahri est ce que vous le connaissez ?
- T : Non pas du tout.
- P : Votre mari tout au long de l'instruction il a dit qu'il ne le connaissait pas.
- T : Moi je le connais pas non plus.
- P : Mais même Monsieur Bahri reconnaît le connaître.

○ Questions avocate générale (AG) :

- AG : Vous dites n'avoir jamais travaillé en Belgique, vous avez une carte de résident belge, n'a t'il pas fallu trouver un travail pour ce faire ?
- T : C'est mon mari qui a fait l'ensemble des démarches.
- AG : Pourtant, il est précisé que vous aviez travaillé dans une entreprise de téléphonie.
- T : Non je n'y ai jamais travaillé.
- AG : Monsieur Kriket a également travaillé dans cette entreprise, vous n'avez jamais travaillé avec Monsieur Kriket ?
- T : Jamais.
- AG : Est ce que la lecture des textes, la religion a une place importante dans l'éducation de vos enfants ?
- T : On les éduque, il y a la religion oui.
- AG : Vos enfants sont inscrits dans quel type d'école ?
- T : Publique.
- AG : Si je vous pose la question c'est que dans l'exploitation de vos ordinateurs, on a trouvé des vidéos sur lesquelles votre mari filme les enfants avec des armes, il y a des drapeaux, ils portent des tenus militaires on pourrait penser à un entraînement, est ce que vous avez assisté à ces scènes ?

- T : *Les photos avec le doigt levé c'est être fier, les costumes je les ai achetés dans un magasin spécialisé pour enfant, il faut pas les vendre alors si c'est mal.*
- AG : *Donc pour vous ce sont des activités normales ?*
- T : *Oui*

○ **Témoignage du frère d'Abderrahmane Ameroud :**

Issue d'une fratrie de sept enfants, c'est l'aîné de la fratrie qui intervient (ils ont huit ans de différence). Il ne comprend pas cette situation ni l'implication de son frère. Il précise qu'il a appris tout ça par le biais des informations. Il est évasif en ce qui concerne sa relation avec son frère, il parle d'une relation de respect, qu'il ne lui a jamais apporté de problème, c'est quelqu'un qui ne fume pas, ne boit pas et fait du sport. Ils se voyaient peu, quelques fois chez leurs parents. Il sait qu'il est allé s'installer en Belgique mais n'en connaît pas les raisons. Concernant la religion il ne sait pas grand chose, selon lui son frère ne portait pas d'intérêt au djihad.

○ **Témoignage d'Abderrahmane Ameroud :**

Maître Coutant-Peyre intervient directement et demande à ce que la vidéo de son interpellation soit visionnée.

Pour commencer le président aborde la jeunesse de Monsieur Ameroud et son départ pour la France. L'accusé quitte l'Algérie à cause du climat conflictuel qui règne dans le pays. Son projet était au départ de partir en Angleterre, les opportunités de travail y semblaient plus conséquentes. Au final, il décide de s'installer en France plus précisément en région parisienne. Puis il se rendra Belgique, celui-ci étant interdit de territoire français. Jusqu'à son arrestation en 2015 en Belgique l'homme vivra en situation irrégulière, utilisera des faux noms et parfois des faux papiers. Il vivait de petits boulots : marché, bâtiment...

Extraits concernant sa pratique religieuse :

- P : *Lorsque vous quittez l'Algérie vous pratiquez déjà ?*
- A : *Oui depuis tout petit je fais la prière.*
- P : *Est ce qu'il y a eu un changement dans votre pratique ?*
- A : *Je ne comprends pas.*
- P : *Est-ce que à un moment votre pratique s'est intensifiée ?*
- A : *Je me suis fait pousser la barbe.*
- P : *Mais est ce que quelque chose a changé ?*
- A : *J'ai toujours fait mes cinq prières. C'est la base la prière, le ramadan, le pèlerinage.*

Extraits sur son obligation de quitter le territoire français :

- P : *En 2002 vous êtes incarcéré et vous sortez de prison en 2007, vous avez une obligation de quitter le territoire, vous partez, c'est un choix l'Algérie ?*
- A : *Moi ce que je comprends pas, c'est que quand j'ai demandé à aller en Algérie on m'a dit qu'est ce que tu vas faire là-bas je comprends pas t'as voulu partir maintenant tu veux y retourner.*
- P : *Donc vous avez été éleveur, vous vivez avec votre famille mais l'administration vous a demandé de partir ?*
- A : *Oui moi je voulais y rester jusqu'à la fin de ma vie, je travaillais la terre, on va dire j'étais heureux mais par la suite, avec le non-renouvellement de la carte de résident de mon épouse, les aller-retour de mes enfants j'ai perdu toutes mes économies, alors ça m'a poussé à quitter l'Algérie.*
- P : *Vous avez une idée de pourquoi les autorités vous ont poussé à partir ?*
- A : *Je pense que c'est par rapport aux problèmes de mon épouse. On est tombé sur un raciste au service de l'immigration, je le dis, c'était un raciste, il aimait pas les marocains, il était pourri jusqu'à l'os.*

Extraits où le président aborde également ses antécédents judiciaires :

- P : *Au niveau du casier belge, il n'y a rien. Au niveau du casier français on a une condamnation pour association de malfaiteurs terroristes, pour des faits commis entre 1998 et 2002, avec un mandat dépôt du 18 janvier 2002 et une condamnation le 16 mai 2006 pour des faits de violence sur personne dépositaire de l'autorité publique et outrage, dans le cadre de votre incarcération. Sur ce parcours carcéral : incarcération à Fleury-Mérogis, Fresnes, La Santé, puis expulsion vers l'Algérie à la fin de votre peine. On a des informations qui ressortent d'un procès-verbal, où il est mentionné que vous communiquez bcp avec Redouane Khalid, vous confirmez ?*

- A : Je ne répondrai pas à cette question.
- P : Sur vos rencontres extérieures, il y a Monsieur Reda Kriket, donc il a bénéficié d'un permis de visite, vous pouvez nous expliquer les circonstances de cette visite ?
- A : Je l'ai vu pas dans ces circonstances là. Quelques années plus tard, je ramenai les enfants de l'école dans un quartier turc, je l'ai rencontré, et il me dit : « je te reconnais, t'étais pas à Fresnes, troisième division ? » ; c'est la seule fois où je l'ai vu à l'extérieur. Je l'ai croisé à Fresnes ouais mais d'ailleurs je ne me souvenais pas de sa tête.
- P : Le simple fait de croiser quelqu'un ça n'a pas de vraies conséquences, mais la question était est ce que vous avez noué des relations amicales avec Monsieur Kriket, mais vous m'avez dit que vous l'avez simplement croisé ?
- A : C'est ça.
- P : Vous avez été à Fresnes, dans des périodes quasiment consécutives, c'est sur cette période de 2004-2005 que vous avez croisé Monsieur Kriket ?
- A : Excusez moi mais je peux vous demander d'où vous tenez ces informations ?
- P : De l'administratio pénitentiaire.
- A : Moi Fresnes je l'ai fait qu'une fois.
- P : Fresnes peut être que c'était un transit, ça n'a duré qu'une journée ?
- A : Moi j'ai quitté Fresnes et je n'y suis pas retourné.
- P : Ensuite sur vos antécédents judiciaires, vous avez été condamné pour association de malfaiteurs terroriste et à une interdiction de territoire français. J'ai compris de cette procédure que vous contestiez les termes de ce jugement notamment le fait d'avoir séjourné au Pakistan et d'avoir participé à un camp d'entraînement, c'est toujours le cas ?
- A : C'est toujours le cas et ceux jusqu'à la fin de mes jours.
- P : Vous pouvez m'en dire plus ?
- A : Moi ce que j'attends de vous c'est qu'on parle de la situation actuelle et de la demande de Maître Coutant-Peyre, de diffuser différentes vidéos relatives à mon interpellation.
- P : Vous avez vu ces vidéos ?
- A : Non mais j'ai vécu la scène et si vous voulez je vous en donne des explications. Déjà c'est grave, parce que c'est la police fédérale qui a réalisé l'interpellation et ils ont fourni un PV falsifié. Ils ont gonflé le dossier, on a poussé les belges à faire ces arrestations deux jours après les attentats. Moi je vais vous le dire tout ça c'est de la foutaise. Dans mon sac, il y avait les bulletins de mon fils, des faux papiers et une fois à l'hôpital j'ai voulu les faire disparaître, je les ai mis dans les toilettes, sauf que ça a bouché, c'est pour cette raison qu'il y avait des traces d'excrément, et je les ai récupérés et remis dans mon sac. Voilà c'est tout. Moi je vous dis j'ai peur de personne, j'ai pas honte de le dire. Le jour de mon arrestation, j'étais avec mon fils, il avait sept ans, on attendait le tram, je vois des forces spéciales qui sortent de nulle part, mon fils il a eu peur, on était encerclés, ils ont fait une sommation, mon fils il pleurait, il m'agrippait, au même moment on me demandait d'approcher, je pouvais pas à cause de mon fils il était en panique, au moment où je dis non, j'entend une explosion, et je me rendais pas compte que j'étais blessé.
- P : On en vient aux faits qui nous occupent. Qu'est ce que de manière générale vous voulez nous dire par rapport à la condamnation pour association de malfaiteurs terroriste ?
- A : C'est à cause de mes antécédents.
- P : Est ce que vous avez envie de nous donner des explications sur les éléments qui vous rapprochent de Monsieur Bahri et de Monsieur Kriket, de donner votre version détaillée, ou que je vous pose des questions ?
- A : Des questions.
- P : Vous apparaissez tardivement dans cette enquête, il y a plusieurs éléments dans cette procédure, je voudrais revenir d'abord sur vos relations avec les protagonistes. Monsieur Kriket, vous l'avez croisé en détention et c'est lui qui s'est rappelé à vous à l'occasion d'une rencontre fortuite en Belgique
- A : Exact.
- P : Est ce qu'après cette rencontre vous avez élargi vos relations avec Monsieur Kriket ?
- A : Notre relation a commencé en Belgique, on se côtoyait et voilà c'est tout.
- P : Vous étiez au courant qu'il était recherché et qu'il avait été condamné par défaut, est ce qu'il vous en avez parlé ?
- A : Non par contre je savais qu'il était recherché pour des vols, je l'ai précisé à la police belge. Je le dis haut et fort, j'ai accepté de l'accueillir chez moi et j'en prends la responsabilité parce que dans mon éducation, je ne peux pas refouler quelqu'un qui a des problèmes.
- P : On a trouvé votre ADN sur différentes choses dans la perquisition, un bonnet, un téléphone.
- A : Oui ça j'en doute pas.
- P : Les policiers belges ont constaté que vous utilisiez la carte de transport de votre beau frère et sur les relevés vous vous êtes souvent retrouvés près de Réda Kriket et de son appartement.
- A : Ça je le conteste je ne connaissais pas l'existence de cet appartement. En revanche je voudrais donner une explication pour l'ADN, Réda Kriket il laissait des affaires chez moi, donc c'est comme ça qu'il y a pu y avoir un transfert d'ADN. Moi j'assume tout.
- P : Est ce que par l'intermédiaire de Monsieur Kriket vous avez rencontré certains des accusés

- A : Je connais personne, je les connais depuis récemment notamment quand on a du renouveler nos mandats de dépôt, c'est des personnes que je n'ai jamais vues et à qui je n'ai jamais parlé.
- P : Vous dites que vous avez vu Monsieur Meniker une fois ?
- A : Monsieur Meniker je l'ai vu qu'une seule fois, je n'ai pas eu de contact avec lui, vous l'avez vu, c'est Reda qui m'a demandé un service, de récupérer de l'argent à Meniker. Monsieur Meniker il était considéré comme un loup blanc, comme un receleur, c'est Reda qui m'a indiqué sa position, il m'a dit tu viens de ma part pour l'argent mais j'ai aucun contact, et il est pas dans le milieu islamiste radicale, déjà quand on rencontre quelqu'un dans un bar près d'une machine à sous on comprend tout. Moi je le confirme je l'ai jamais vu autre part, je vous le dis en face je suis pas impressionné, si je dois dire quelque chose en face je le dis, ce Meniker je l'ai vu une fois.